



Saint-Etienne Métropole - Syndicat Mixte du Gier Rhodanien

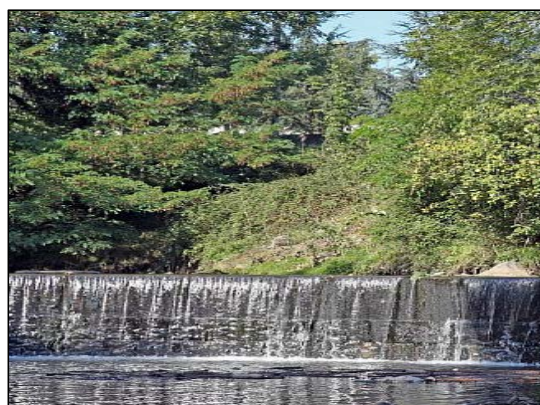
Septembre 2021



Etude bilan évaluation du contrat de rivière du Gier (2013-2020)

Rapport phase 4

Evaluation du contrat de rivière Gier et affluents



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Rédaction : Lauren MOINE

Photo de couverture : © Saint-Etienne Métropole et Syndicat Mixte du Gier Rhodanien



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

Chapitre I. Introduction 5

I.A. Contexte et objectif de l'étude 7

I.B. méthode et questions évaluatives 9

I.B.1. Critères et questions évaluatives..... 9

I.C. Eléments de méthode 10

I.C.1. Bibliographie et synthèse des données..... 10

I.C.2. Contenu du rapport 10

I.C.3. Clef de lecture des tableaux..... 10

Chapitre 1 : Tableaux évaluatifs 12

I.D. Rappel des objectifs initiaux du contrat de riviere..... 13

I.E. Volet A : Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualite de l'eau.. 14

I.E.1. Objectifs : A1 – pollution domestique..... 14

I.E.2. Objectifs : A2 – Pollutions d'origine agricole (autres que phyto)..... 15

I.E.3. Objectifs : A3 – Pollutions d'origine industrielles 16

I.E.4. Objectifs : A4 – Pollutions par les produits phytosanitaires..... 17

I.E.5. Objectifs volet A5 – Pollutions par les infrastructures routières 19

I.E.6. Objectifs volet A6 – Préserver la ressource en eau potable..... 20

I.E.7. Bilan technique global volet A : 21

I.E.8. Cout estimatif et réel – Volet A..... 22

I.E.9. Tableau évaluatif volet A1 : Limiter les pollutions d'origine domestique 23

I.E.10. Tableau évaluatif volet A2 : Les pollutions d'origine agricole (hors phyto)..... 26

I.E.11. Tableau évaluatif volet A3 : les pollutions d'origine industrielles..... 29

I.E.12. Tableau évaluatif volet A4 : Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires..... 33

I.E.13. Tableau évaluatif volet A5 : Limiter les pollutions des infrastructures routières 37

I.E.14. Tableau évaluatif volet A6 : Préserver la ressource en eau potable 39

I.F. Volet B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau..... 41

I.F.1. Objectifs volet B1 : Préserver les biens et les personnes contre les crues 41

I.F.2. Objectifs volet B2 : Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques hydrauliques et paysagères 43

I.F.3. Objectifs volet B3 : Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau 44

I.F.4. Objectifs volet B4 : Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau..... 45

I.F.5. Objectifs volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides..... 46

I.F.6. Bilan technique global volet B : 47

I.F.7.	Cout estimatif et réel – volet B :	47
I.F.8.	Tableau évaluatif : volet B1 – Préserver les biens et les personnes contre les crues.....	49
I.F.9.	Tableau évaluatif - volet B2 : Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères	52
I.F.10.	Tableau évaluatif : volets B3 : Valoriser le potentiel paysager des cours d'eau	57
I.F.11.	Tableau évaluatif : volet B4 – Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau...	59
I.F.12.	Tableau évaluative volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides	61
I.G.	Volet C : Communication, animation et suivi du contrat de rivière	65
I.G.1.	Objectifs fixés volet C1 : Mettre en place une gestion pérenne des cours d'eau.....	65
I.G.2.	Objectifs fixés volet C2 : Assurer le bon déroulement du contrat de rivière	66
I.G.1.	Bilan technique global volet C :.....	68
I.G.2.	Cout estimatif et réel – volet C :.....	68
I.G.3.	Tableau évaluatif - volet C1 : Impliquer et associer les acteurs et les usagers de la ressource..	70
I.G.4.	Tableau évaluatif – volet C2 : Assurer le bon déroulement du contrat de rivière.....	73

Table des figures

Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière Gier et affluents.....	7
Figure 2 : Les liens entre les différents critères d'évaluation	9
Figure 3 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet A	22
Figure 4 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet B.....	48
Figure 5 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet C	68



Chapitre I.

Introduction



I.A. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le second contrat de rivière Gier et Affluents a été engagé sur la période 2013-2020. Pour connaître et comprendre les résultats liés à cette procédure qui s'étend à l'ensemble du spectre des problématiques de l'eau et des milieux aquatiques, le comité de bassin Rhône Méditerranée demande aux structures porteuses de réaliser un bilan de la procédure. Cette étude doit également permettre de formuler des perspectives, des suites à donner et capitaliser sur l'expérience fournie par cette même procédure.

Le contrat de rivière Gier et affluents étant à présent achevé, il convient d'en faire le bilan, de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu. C'est pourquoi, Saint-Etienne Métropole (SEM) et le SyGR (Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien) qui co-portent la démarche du contrat de rivière ont engagé une étude bilan évaluation et perspectives. Ce libellé correspond aux 3 étapes de la réflexion : le temps du bilan, celui de l'évaluation et enfin celui de la réflexion prospective. Aussi, la mission et le rendu s'organisent en 5 phases faisant chacune l'objet d'un rapport distinct :

- **Rapport de phase 1** : Le bilan technique et financier réalisé en interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 2** : Etat des lieux initial et final sur le bassin versant du Séran-Gier réalisé interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 3** : L'évaluation du fonctionnement de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaïque Environnement et par SEM et le SyGR
- **Rapport de phase 4** : Evaluation de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaïque Environnement (synthèse des phases 1 à 3)
- **Rapport de phase 5** : Perspectives et recommandations réalisé par Mosaïque Environnement et par SEM et le SyGR.

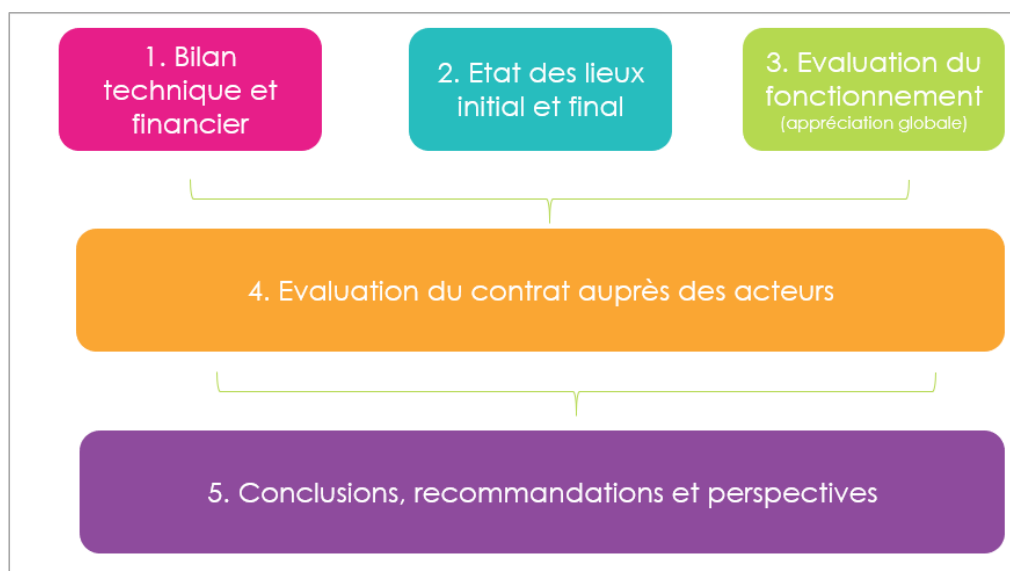


Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière Gier et affluents

La phase 4 sur l'analyse et l'évaluation de la procédure fait l'objet du présent rapport. Il est établi sur la base des acquis des 3 premières phases de l'étude, consacrées aux investigations et qui ont permis d'établir le bilan du contrat de rivière : il permet ainsi d'analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact du contrat de rivière Gier et affluents. À cela s'ajoute la notion de viabilité de la procédure : les avantages ou effets sont-ils durables ? Dans quelle mesure ?

Sur la base de ces enseignements, une série de jugements évaluatifs ont été utilisés afin d'analyser le plus objectivement possible l'adéquation entre les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats du contrat de rivière. À partir de ces enseignements et appréciations seront formulées des recommandations (rapport phase 5), issues notamment d'une phase de concertation avec les acteurs, pour la poursuite des actions à l'échelle du bassin-versant.

I.B. METHODE ET QUESTIONS EVALUATIVES

I.B.1. Critères et questions évaluatives

La phase 4 du présent rapport consiste à évaluer les procédures, notamment au travers de l'examen de quatre critères.

La pertinence permet de juger de l'adéquation des **objectifs** du projet aux **besoins**, enjeux et problèmes auxquels il entend répondre. *Est-ce que le contrat de rivière, sa stratégie et ses objectifs étaient adaptés aux milieux aquatiques, aux enjeux et au contexte territorial ?*

La cohérence permet d'apprécier si les **moyens** mobilisés ont été à la hauteur des **objectifs** fixés. Elle peut aussi porter sur la cohérence des objectifs du projet entre eux par rapport à d'autres projets menés par ailleurs. *Est-ce que le contrat de rivière présente une cohérence interne entre les besoins repérés, les objectifs, la stratégie, les moyens, les dispositions de mise en œuvre ?*

L'efficacité s'intéresse à l'écart qui existe entre les **résultats** et les **impacts** produits et les objectifs du projet. Il s'agit de mesurer si ce qui était prévu a été réalisé et dans quelle mesure. *Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?*

L'efficience mesure le rapport entre les **moyens** mis en œuvre et les **résultats** obtenus. C'est un jugement porté sur le rapport coûts/résultats et impacts ou coût/efficacité. *Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou avec plus de moyens financiers ? Est-ce que le budget du contrat était adapté à ses objectifs de réalisation ?*

L'impact au-delà de **l'efficacité du contrat**, il y a les effets négatifs ou positifs que le projet a produits plus ou moins volontairement. La mesure de l'impact du programme est un des éléments importants d'une évaluation mais aussi plus difficile à mettre en œuvre car c'est un ensemble complexe de facteurs à la fois écologiques et socio-économiques.

La **pertinence** des objectifs et la **cohérence** des moyens prévus renvoient essentiellement à l'examen de la **phase de « montage »** du projet.

L'efficience et **l'efficacité** au « **déroulement** » du programme et à ses effets.

La **durabilité** aux « **suites** » du programme.

Nous rappelons par ailleurs que l'évaluation de l'efficience est généralement complexe et n'est envisageable que de façon partielle car les impacts du contrat de rivière sur l'évolution des milieux aquatiques et de la ressource en eau ne sont pas encore connus (plusieurs études en cours).

Le schéma ci-dessous récapitule les liens entre les différents critères d'évaluation

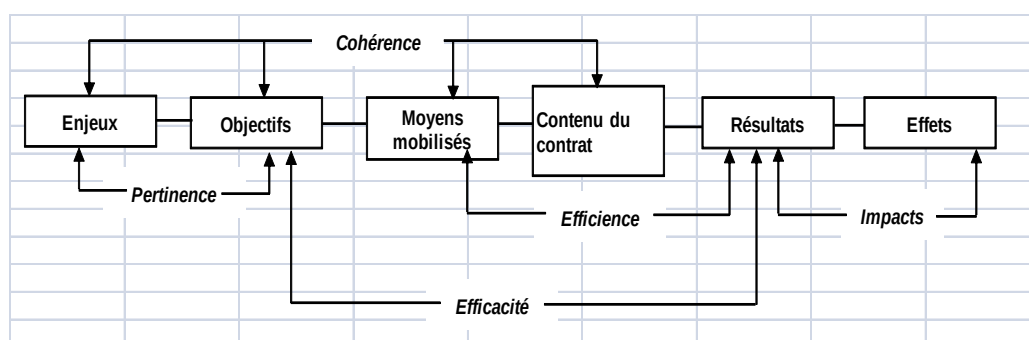


Figure 2 : Les liens entre les différents critères d'évaluation

I.C. ELEMENTS DE METHODE

I.C.1. Bibliographie et synthèse des données

À partir des documents disponibles (dossier de candidature, contrat de rivière, études préalables au contrat, dossier définitif...) et des éléments rapportés et analysés dans les phases précédentes, nous avons pu identifier :

- les enjeux initiaux repérés dans les études préalables ;
- les objectifs et moyens mis en œuvre tant du point de vue technique que financier ;
- les résultats issus du bilan technique et financier (phase 1).

Pour chacun des objectifs affichés, l'analyse a été menée en rapprochant objectivement :

- objectifs et enjeux ;
- objectifs et moyens ;
- objectifs et résultats ;
- résultats et moyens ;
- appréciation des effets de durabilité des actions menées.

I.C.2. Contenu du rapport

Les résultats de cette analyse évaluative sont consignés dans des tableaux par grands objectifs et sous objectifs du contrat. Sont tout d'abord rappelés les enjeux initiaux, puis les résultats de l'analyse selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience et impact.

Les résultats s'appuient sur des éléments mesurables : constats techniques, financiers mais aussi sur les appréciations des acteurs interrogés dans le cadre de cette étude bilan (acteurs politiques et techniques).

L'intégration de l'appréciation des acteurs découle aussi des éléments collectés au cours des entretiens individuels et des ateliers participatifs qui se sont déroulés pendant l'étude (phase 2).

I.C.3. Clef de lecture des tableaux

Chaque tableau comporte 5 grandes parties :

- **Une première partie questionne la pertinence** de l'objectif aux regards des enjeux initiaux. La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?
- **Une seconde partie questionne la cohérence des moyens mobilisés** au regard des actions mises en œuvre. Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?
- **Une troisième partie analyse l'efficacité** (résultats de l'action) par rapport aux objectifs fixés initialement. Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant ?
- La partie sur l'efficience porte sur les résultats de l'action par rapport aux moyens mobilisés.
- Enfin, la dernière partie porte sur l'**impact** de l'action et analyse la **durabilité** et l'**effet** de l'action dans le temps.

Dans les tableaux des pictogrammes identifient 5 niveaux de jugements dont 1 niveau d'interrogation, de manière à permettre une lecture rapide des jugements et des dimensions auxquels ils renvoient.

+	Jugement favorable	Ces prises de position sont accompagnées d'explications plus complètes permettant ainsi de fonder les réflexions sur des éléments précis.
=	Jugement neutre	
+/-	Jugement comportant à la fois des aspects favorables et des aspects défavorables	Dans certains cas, des jugements nécessitent d'être pondérés et/ou précisés : les éléments permettant de relativiser ou d'expliquer le jugement sont alors introduits par un pictogramme supplémentaire.
-	Jugements défavorables	
○	Absence de jugement ou question posée	

Chapitre 1 : Tableaux évaluatifs

I.D. RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX DU CONTRAT DE RIVIERE

VOLET A : Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau

A1 : Limiter les pollutions d'origine domestiques

A2 : Limiter les pollutions d'origine agricoles (autre que phyto)

A3 : Limiter les pollutions d'origine industrielle

A4 : Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires

VOLET B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

B1 : Préserver les biens et les personnes contre les crues

B2 : Restaurer et entretenir les cours d'eau à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères

B3 : Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau

VOLET C : Mettre en place une gestion pérenne des cours d'eau

C1 : Impliquer et associer les acteurs et usagers de la ressource

C2 : Assurer le bon déroulement du contrat de rivière

I.E. VOLET A : LUTTE CONTRE LA POLLUTION EN VUE DE LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La reconquête d'une meilleure qualité des eaux, physico-chimique et hydro-biologique, constituait l'axe incontournable de l'atteinte du bon état écologique des eaux sur le bassin versant du Gier. Les objectifs quantitatifs visés étaient :

- préserver les cours d'eau présentant des niveaux de qualité bon et très bon ;
- améliorer de deux classes de qualité de l'eau pour l'ensemble des paramètres (Matières Organiques et Oxydables, Matières Azotées, Matières phosphorées et substances toxiques/micropolluants) sauf pour les Nitrates ;
- stabiliser les teneurs en Nitrates des cours d'eau ;
- réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le volet A comprenait 65 actions au total réparties entre les sous-volet A1 à A6.

I.E.1. Objectifs : A1 – pollution domestique

a Objectifs fixés volet A1 :

Le premier contrat de rivière (1994-2003) a permis la mise aux normes d'un grand nombre de systèmes de traitement des eaux usées. ~~EN~~ En 2013, hormis le traitement du phosphore à mettre en place sur la STEP de Saint-Chamond, les améliorations à venir ne concernent plus que des systèmes de traitement de petite taille. Les dysfonctionnements des réseaux de collecte étaient à l'origine de pollutions chroniques et temporaires sur le Gier (inversion de branchements, mauvaise sécurisation contre les crues, dysfonctionnement des déversoirs d'orage). Les dysfonctionnements représentaient les facteurs limitant de la qualité des eaux du Gier vis-à-vis des polluants domestiques. Ainsi, le programme du contrat de rivière prévoyait la mise en place de diagnostics pour déterminer les opérations prioritaires à engager pour réduire la pression domestique.

Concernant l'assainissement non collectif, l'organisation et le processus de contrôle des installations étaient bien lancés avant la mise en œuvre du second contrat de rivière. Les installations restant à visiter concernaient des cas particuliers (refus d'accès par les propriétaires, etc.). Le diagnostic avait mis en évidence un mauvais état global des installations. L'objectif ici, était d'inciter les usagers à engager la réhabilitation des installations défectueuses, situées en bord de cours d'eau impactant directement la qualité des eaux superficielles.

b Actions prévues volet A1 :

Le sous-volet A1 comprenait **43 actions**. Les actions prévues dans le cadre du contrat de rivière étaient les suivantes :

- Mises aux normes de certaines unités de traitement notamment pour le paramètre phosphore (Saint-Chamond et Saint-Jean-Bonnefonds),
- Mises aux normes de systèmes de traitement de petites tailles,
- Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des réseaux : identification d'opérations prioritaires à intégrer dans un avenant au contrat de rivière,
- Engagement des travaux prioritaires sur les réseaux de collecte et transport défectueux,
- Poursuite des diagnostics de fonctionnement des Assainissement Non Collectif,

- Engagement des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif en priorité dans les périmètres de captage d'AEP.

c Bilan financier prévisionnel

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENTAL 42		CONSEIL DEPARTEMENTAL 69		RESIDUEL	
11 968 000 €	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
	27%	3 288 700	1%	93 500	9%	1 117 456	63%	7 568 344

d Bilan technique

Bilan technique Volet A1	
NB D'ACTION PREVUE	43
NB D'ACTION TERMINEE	21
NB D'ACTION ENGAGEE	15
NB D'ACTION NON ENGAGEE	4
POUR MEMOIRE	1
ABANDONNEE	2
% ACTIONS TERMINEES	49%
% ACTIONS ENGAGEES	84%

I.E.2. Objectifs : A2 – Pollutions d'origine agricole (autres que phyto)

a Objectifs fixés volet A2 :

L'état initial indiquait des taux de nitrates plus faibles sur les versants du Pilat, utilisés pour l'alimentation en eau potable. Sur le reste du bassin versant, les teneurs en nitrates observés étaient comprises entre 2 et 44.7 mg/l. Ces teneurs apparaissaient compatibles avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau qui fixait à 50 mg/l, teneur maximale à ne pas dépasser pour atteindre le bon état écologique. Cependant, les teneurs en Nitrates avaient tendance à augmenter sur les sous bassins versants de la Faverge, du Lozange et du Godivert pour la rive gauche, ainsi que sur le Grand Malval et le Mézerin pour la rive droite, en période hivernale au moment du ressuyage des sols. Par ailleurs, la connaissance des pratiques agricoles (épandage, stockage des effluents, traitement...) du bassin était assez limitée et méritait d'être approfondie pour atteindre l'objectif de maintien du taux de Nitrates dans les cours d'eau (Action A2-1). Il apparaissait ainsi nécessaire d'analyser la part des pollutions issues de l'activité agricole des autres activités.

b Actions prévues volet A2 :

Une action était inscrite dans le sous-volet A2 du contrat de rivière et portait sur la réalisation d'une étude d'évaluation de la pollution agricole en lien avec la gestion des effluents et la fertilisation sur les bassins versants prioritaires (Godivert, Grand Malval et Mézerin).

Coût estimatif global (€ HT)	REGION AURA		CONSEIL DEPARTEMENTAL 69		RESIDUEL	
35 000 €	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
	40 %	14 000	20%	7 000	40%	14 000

c Bilan financier prévisionnel

d Bilan technique

Bilan technique Volet A2	
NB D'ACTION PREVUE	1
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	0
NB D'ACTION NON ENGAGEE	1
POUR MEMOIRE	0
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	0%
% ACTIONS ENGAGEES	0%

I.E.3. Objectifs : A3 – Pollutions d'origine industrielles

a Objectifs fixés volet A3

Les industriels sont raccordés au réseau ou disposent d'un système de traitement des eaux. Cependant, des pollutions chroniques existent. Un certain nombre d'entreprises utilisent des produits dangereux pour les milieux aquatiques. Des pollutions accidentelles ont ainsi été constatées dans le milieu, et responsables de dégâts sur les écosystèmes. Les objectifs du contrat de rivière pour ce sous-volet étaient notamment :

- l'amélioration de l'assainissement collectif des industries,
- l'amélioration de la connaissance via la mise à jour de la base de données des industries sur le bassin versant

- la sensibilisation des entreprises aux risques (chroniques et accidentels via des diagnostics et des échanges).

b Actions prévues volet A3

Le contrat de rivière prévoyait le recrutement d'un conseiller eaux et industrie pour accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions pour limiter les pollutions chroniques et accidentelles.

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		REGION AURA		RESIDUEL	
280 000 €	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
	21 %	58 800	40%	112 000	39%	109 200

c Bilan financier prévisionnel

d Bilan technique

Bilan technique Volet A3	
NB D'ACTION PREVUE	2
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	2
NB D'ACTION NON ENGAGEE	0
POUR MEMOIRE	0
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	0%
% ACTIONS ENGAGEES	100%

I.E.4. Objectifs : A4 – Pollutions par les produits phytosanitaires

Pour réduire la pollution des eaux, il apparaissait nécessaire d'inciter tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à engager un changement de leurs pratiques pour arriver à une baisse voire une suppression de l'utilisation de ces molécules. Plusieurs publics cibles étaient ainsi visés à savoir : les collectivités, les gestionnaires de voie de communication, les particuliers et les agriculteurs.

a Objectifs fixés volet A4

En zone non agricole, le contrat de rivière prévoyait pour les collectivités les objectifs suivants :

- identification des pratiques actuelles d'utilisation des produits phytosanitaires.
- sensibilisation et ~~de~~ formation des élus et techniciens (cf. volet C1).
- achat ~~dans du~~ matériel alternatif.
- vérification du bon état de marche des pulvérisateurs.
- communication sur la démarche engagée auprès des usagers

La mise en place d'un plan de gestion des voies de communication pour les gestionnaires de voie de communication et des jours d'information et de sensibilisation à destination des particuliers étaient prévus.

En zone agricole, les objectifs portaient sur la réalisation de diagnostics d'exploitation pour les exploitants situés dans les zones touchées par des dégradations de la qualité de l'eau par des produits phytosanitaires : bassins versants de la Durèze, du Bozançon, du Collenon et de l'Onzion.

b Actions prévues volet A4

Le programme d'actions portait en zone non agricole sur :

- La réalisation d'un plan de désherbage pour les communes ;
- L'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique ;
- La formation des agents aux bonnes pratiques d'utilisation des « phyto » et aux techniques alternatives ;
- La mise en place d'un plan d'utilisation des phytos des principales infrastructures routières et ferroviaires ;
- L'information des particuliers sur les dangers d'utilisation des phytos et les techniques alternatives.

En zone agricole, le contrat de rivière prévoyait ;

- la mise en place de diagnostic d'exploitation ;
- la mise en place de MAET dans le cadre d'engagement dans la réduction de l'utilisation des phyto ;
- l'achat de matériels permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- la formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et la réduction de leur utilisation ;
- le contrôle des pulvérisateurs et la création d'aires de lavage et de remplissage des produits phytosanitaires.

c Bilan financier prévisionnel

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		REGION AURA		CONSEIL DEPARTEMENTAL 42		RESIDUEL	
	%	€	%	€	%	€	%	€
	moyen		moyen				moyen	
1 618 000 €	11 %	178 000	35%	566 400	1%	23 900 €	53%	849 700

d Bilan technique

Bilan technique Volet A4	
NB D'ACTION PREVUE	15
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	11
NB D'ACTION NON ENGAGEE	4
POUR MEMOIRE	0
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	0%
% ACTIONS ENGAGEES	73%

I.E.5. Objectifs volet A5 – Pollutions par les infrastructures routières**a Objectifs fixés volet A5**

Une pollution importante par les HAP avait été constatée. Le Gier est longé par d'importantes infrastructures routières et autoroutières très fréquentées. Afin d'améliorer la quantité de pollution émise par ces infrastructures, il s'agissait dans un premier temps de mieux connaître leur impact sur le bassin versant, puis de sensibiliser les services concernés sur les relations entre routes et pollution des eaux superficielles.

b Actions prévues volet A5

Il était prévu la réalisation d'une étude pour la définition des actions à mettre en œuvre afin de limiter l'impact des eaux de ruissellement de la RD88, RD288 et de l'A47.

c Bilan financier prévisionnel

Cette action devait être prise en charge à 100% par les maitres d'ouvrages. Elle représentait un budget prévisionnel de 50 000€.

d Bilan technique

Bilan technique Volet A5	
NB D'ACTION PREVUE	1
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	1
NB D'ACTION NON ENGAGEE	0
POUR MEMOIRE	0
ABANDONNEE	0

% ACTIONS TERMINEES	0%
% ACTIONS ENGAGEES	100%

I.E.6. Objectifs volet A6 – Préserver la ressource en eau potable

a Objectifs fixés volet A6

La déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des barrages de la Rive et de Soulage, propriété de la commune de Saint-Chamond, a été prise le 9 septembre 2011. Les préconisations inscrites à la DUP devaient ainsi être mises en œuvre afin d'assurer la protection de la ressource en eau de ces ouvrages.

Sur les barrages du Couzon propriété de la commune de Rive-de-Gier, ainsi que du Dorlay, propriété du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier, les procédures de DUP au moment de la préparation du contrat de rivière étaient en cours. Les préconisations ne sont pas encore précisément connues mais les premières opérations identifiées (sans leur dimensionnement) sont précisées aux opérations A6-2 et A6-3.

b Actions prévues volet A6

Le sous-volet A6 comprenait la mise en œuvre de 3 actions en lien avec la mise en œuvre des prescriptions de préservation des ressources d'alimentation en eau potable des périmètres de protection des barrages de Soulaiges/La Rive, Couzon et Dorlay.

c Plan de financement prévisionnel

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENTAL 42		RESIDUEL	
	% moyen	€	%	€	% moyen	€
1 118 800 €	27 %	301 400	1%	15 000 €	72%	802 400

d Bilan technique

Bilan technique Volet A6	
NB D'ACTION PREVUE	3
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	1
NB D'ACTION NON ENGAGEE	2
POUR MEMOIRE	0
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	0%

% ACTIONS ENGAGEES	33%
--------------------	-----

I.E.7. Bilan technique global volet A :

Les actions du volet A ont été réalisées à hauteur de 32 %. 46 % ont été engagées, 17 % non engagées. Le taux d'engagement pour le volet A est donc de 78 %. Ces actions concernent principalement les réseaux d'assainissement (sous-volet A1), l'industrie (sous-volet A3) et l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole (sous-volet A4).

Pour les actions en A2, A3, A4, A5 et A6, aucune n'a été réalisée, certaines sont engagées (tableau 3.2). Les actions terminées portent surtout sur l'assainissement (A1).

I.E.8. Cout estimatif et réel – Volet A

La réalité de ce qui a été réalisé n'est pas tout à fait ce qui était prévu. En effet, le volet A représente 52 % des montants réellement mobilisés, suivi du volet B (43 %) et du volet C (5 %). À noter que le volet C est revenu plus cher que prévu en 2013. Contrairement à ce qui avait été projeté, le volet B devait mobiliser plus de financements.

Cout prévisionnel € HT	% prévisionnel	Cout réel global	% réalisé
15 069 800 €	28 %	25 751 048 €	52 %

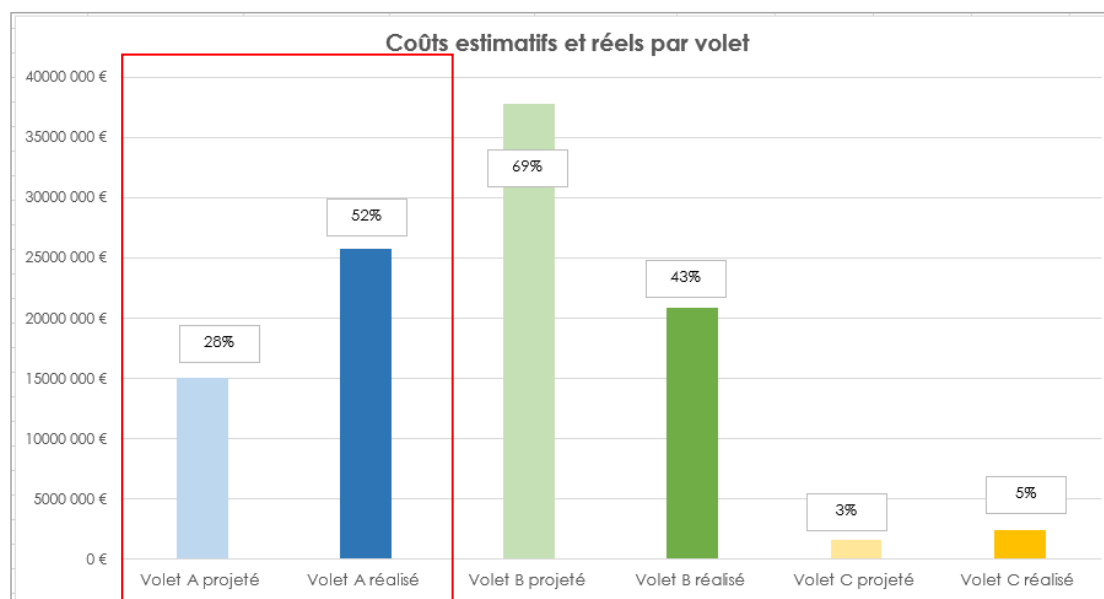


Figure 3 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet A

Le montant prévisionnel sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Séran (SM du Séran) représentait 178 000 €. Au final, 164 482 € ont été mobilisés sous maîtrise d'ouvrage du Séran sur le volet A (A1+A2).

Les montants alloués sous maîtrise d'ouvrage du SM du Séran sur le volet A n'ont pas tous été dépensés. Le volet A représentait par ailleurs, le volet le plus important d'un point de vue financier (coût estimatif global tous financeurs confondus) : 14 391 520 € contre 2 892 325 € pour le volet B1, 2 610 001 € pour le volet B2, 149 000 € pour le volet B3 et 965 000 € pour le volet C.

Commentaire [RA1]: Séran ?

I.E.9. Tableau évaluatif volet A1 : Limiter les pollutions d'origine domestique

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A1 : les pollutions domestiques
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Une volonté de poursuivre le travail engagé dans le cadre du 1^{er} contrat de rivière par la mise aux normes des systèmes d'assainissement de petites tailles et de régler les dysfonctionnements des réseaux de collecte à l'origine de pollutions chroniques et temporaires sur le Gier. - Une volonté de mettre aux normes les STEP de Saint-Chamond et de Saint-Jean-de-Bonnefonds (traitement du phosphore) - L'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des réseaux collectifs et non collectifs constituait une priorité sur le bassin versant du Gier - Des objectifs réalistes et pertinents correspondant à de réelles problématiques sur le territoire (problématique sur le paramètre phosphore, mise aux normes des équipements de petites tailles, travaux prioritaires sur le réseaux défectueux, points noirs liés à l'assainissement autonome). = Points neutres : - La mise aux normes des rejets domestiques collectifs et autonomes est une obligation réglementaire (respect de la DCE) ; - Points négatifs : - Pas d'objectif chiffré clairement affiché pour l'assainissement collectif et individuel : xxx % d'installations autonomes conformes.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies	+ Points positifs : - Le portage des actions et travaux par une maîtrise d'ouvrage variée (SEM, SYSEG, SIAMVG/communes) a permis de déployer des moyens financiers et techniques importants. - Les actions portées dans le cadre du SDA (Schéma directeur d'assainissement) ont permis d'étendre les travaux. - Des indicateurs de pression, d'état et de réponse identifiés dans les fiches actions. - Un volet A1 considéré comme prioritaire au regard des montants financiers prévisionnels alloués (montant

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A1 : les pollutions domestiques
étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	prévisionnel total : 15 069 800 €HT (2^{ème} volet prioritaire). - Un bilan intermédiaire qui a permis de réajuster certaines actions et financements et qui a permis de faire un suivi de la qualité de l'eau. Ce bilan à mi-parcours a également permis de s'assurer de la bonne conduite des opérations en cours et/ou à venir. - Des stations de mesures suivies et renseignées entre le bilan intermédiaire et le bilan final (28 stations de mesures sur 32 au total) +/- points mitigés : - Pas d'informations sur les projets/actions prioritaires : pas de hiérarchisation des actions en fonction du degré de priorité.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	+ Points positifs : - Un travail important et efficace qui participe à l'amélioration de la qualité de l'eau : plus de 50 travaux réalisés sur l'ensemble du bassin versant sur un total de 218 identifiés pour la période 2013-2020. 63 projets terminés et 41 projets terminés sur les 183 projets inscrits dans le contrat de rivière en matière d'assainissement collectif. - Des travaux réalisés dans le cadre du SDA adopté en 2018 pour une période <u>de</u> 15 ans qui participent aussi aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau. - En matière d'assainissement non collectif, <u>3877</u> travaux de réhabilitation ont été réalisés. - Au final, 49% des actions sont terminées et 84% des actions sont engagées sur le volet A1. - Des travaux <u>d'</u>assainissement collectif et individuels réalisés sur l'ensemble du bassin versant. - Des impacts visuels positifs sur l'amélioration de la qualité de l'eau (ressentis des acteurs interrogés). - Une amélioration des connaissances sur l'assainissement collectif et non collectif (diagnostics/états des lieux). - Un bilan <u>à</u> mi-parcours qui a permis de réajuster le niveau de priorité par actions. +/- points positifs et négatifs - Des montants prévisionnels sous-estimés par rapport au bilan financier réel.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A1 : les pollutions domestiques
	- Points négatifs - Le sous-volet A1 est le plus couteux avec plus de 24 millions d'euros dépensés pour les travaux d'assainissement au niveau de SEM. - Le montant financé par les maitres d'ouvrages est très important car pour plusieurs actions (A1-34 à A1-43), de nombreux travaux ont été financés ~~par~~ hors SDA. - Malgré un travail important sur ce sous-volet, on constate de fortes disparités de la qualité de l'eau (cf. état des lieux initial et final). - 23% des installations individuelles non conformes (priorité 1) = Points neutres - Une difficulté à apprécier l'impact réel sur la qualité de l'eau car les données sont en cours d'analyse.
Efficienne Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs - Des impacts visuels positifs sur le bassin versant (avis des élus). - Le retour de certains poissons (truite Fario) constitue un bon indicateur de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Gier (avis des élus et partenaires interrogés). - Un programme d'actions ambitieux reconnu par les acteurs interrogés. - Des moyens financiers, administratifs et techniques (une maîtrise d'ouvrage variée) importants pour garantir la mise en conformité des réseaux et des équipements en matière d'assainissement collectif et individuel. - Points négatifs : - Les résultats obtenus sur la qualité de l'eau n'apparaissent pas suffisants au regard des efforts importants réalisés sur la lutte contre les pollutions domestiques. En effet, l'état des lieux final a montré peu ou pas d'amélioration générale de la qualité de l'eau. Malgré les nombreuses actions mises en œuvre sur les réseaux et équipements, les pressions domestiques persistent. - La qualité biologique dégradée des cours d'eau montre des impacts ponctuels qui peuvent être dus : - o au mauvais entretien des ouvrages de collecte des eaux usées (réseaux, déversoirs d'orage)

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A1 : les pollutions domestiques
	o au niveau de SEM, par exemple, les déversoirs d'orage doivent être contrôlés une fois par mois par les agents communaux
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs - Le rôle incontestable du contrat de rivière et des différents financeurs (Région, Agence de l'eau, Conseils Généraux, Communes...) dans l'exécution des travaux et projets. - Des travaux qui ont permis de mettre en conformité les équipements collectifs (STEP, réseaux séparatifs) et qui agissent directement sur l'amélioration de la qualité de l'eau. - Le contrat de rivière a permis d'impulser des diagnostics à l'échelle des communes (assainissement collectif et non collectif). - L'état des lieux initial et final sur la qualité de l'eau et notamment sur les pollutions par les produits phytosanitaires constitue un état des lieux qui servira de base dans la constitution d'une prochaine démarche sur le bassin versant. - Points négatifs : - Pas ou peu d'amélioration générale de la qualité de l'eau. - Certains projets n'ont pas été clairement localisés ou concernent des travaux plus vastes. Par conséquent, il est difficile d'évaluer leurs impacts sur la qualité de l'eau. = Points neutres : - Des résultats à suivre : « il faut laisser du temps au temps, « la durée de vie d'un contrat de rivière n'apporte pas assez de recul sur l'évolution de la qualité de l'eau ». ¹» - Des efforts à poursuivre sur la résorption des points noirs en matière d'assainissement collectif et non collectif.

I.E.10. Tableau évaluatif volet A2 : Les pollutions d'origine agricole (hors phyto)

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A2 : Les pollutions agricoles (autres que les produits phyto)
-----------------------	--

¹ Phrases citées par les élus dans le cadre des ateliers de concertation organisés en juin 2021 dans le cadre de l'étude bilan du contrat de rivière Gier et affluents

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A2 : Les pollutions agricoles (autres que les produits phyto)
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Le contrat de rivière prévoyait la réalisation d'une étude d'évaluation de la pollution agricole en lien avec la gestion des effluents et la fertilisation sur les bassins versants prioritaires en particulier : le Godivert, le Grand Malval et le Mézerin car ce sont sur ces sous-bassins que des augmentations en nitrates avaient été constatées. - Les objectifs de ce volet visés étaient pertinents compte tenu de l'importance de l'activité agricole sur le bassin versant et du manque de connaissance sur ce volet.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	-Points négatifs : - Un programme qui a eu du mal à s'adapter aux besoins des agriculteurs (ressentis des représentants de la profession agricole) : des échanges à certains moment compliqués
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	-Points négatifs : - L'étude programmée en début de contrat de rivière sur l'évaluation de la pollution agricole (hors phytosanitaire) n'a finalement pas été réalisée. Les efforts ont davantage été concentrés sur le volet A4 (pollutions par les produits phytosanitaires). - Un manque d'informations et de concertation ressenti par les agriculteurs (besoin d'être plus informés.) - Un manque d'ambition constaté par les acteurs interrogés : un travail réalisé jugé insuffisant pour évaluer l'impact des actions sur la qualité de l'eau. + Points positifs : - Un bilan à mi-parcours qui a permis de mettre en place un groupe de travail agricole sur les actions à mener en lien avec les pressions agricoles sur les milieux aquatiques. Ces échanges ont permis ainsi d'ajuster la programmation envisagée sur la période 2018-2020 en ayant notamment un regard plus pragmatique sur le volume des actions à mener sur les 3 dernières

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A2 : Les pollutions agricoles (autres que les produits phyto)
	années du contrat (concerne les volets A2 et A4). =Points neutres : - Le bilan intermédiaire a finalement inscrit en priorité 3 (faible priorité) la réalisation de l'étude sur l'évaluation de la pollution agricole « enquête sur les pratiques agricoles pas sous-bassin et par type de production ».
Efficience Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	- Points négatifs : - Une étude sur l'évaluation des pollutions agricoles non réalisée et non engagée en fin de contrat de rivière. - Des efforts humains, techniques et financiers mobilisés sur les autres volets du contrat de rivière.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - La mise en place d'un groupe de travail a permis d'échanger avec les représentants de la profession agricoles et ainsi d'instaurer une instance de dialogue et d'ajuster la programmation du contrat de rivière sur le volet pollutions agricoles. - L'état des lieux initial et final sur la qualité de l'eau et notamment constitue un état des lieux qui servira de base dans la constitution d'une prochaine démarche sur le bassin versant. -Points négatifs : - Des échanges avec les représentants de la profession agricole mis en place dans un 2^{ème} temps. =Points neutres : - Une prise de conscience collective à renforcer dans une contractualisation future qui sera sans doute plus exigeante de ce point de vue. - Le maintien d'un contact direct et régulier avec les agriculteurs afin de bien identifier les problématiques et besoins.

I.E.11. Tableau évaluatif volet A3 : les pollutions d'origine industrielles

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A3 : Les pollutions industrielles
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Les objectifs étaient d'une part, d'améliorer le niveau de connaissance sur les industries à risque pour la qualité de l'eau et d'autre part, de les accompagner dans la mise aux normes de leur équipements/réseaux d'assainissement. Pour cela, le recrutement d'un chargé de missions dédié au volet pollutions industrielles s'avérait nécessaire. - La lutte contre les pollutions d'origine industrielles constituait un nouveau volet dans la démarche donc leur prise en compte dans le programme d'actions du contrat de rivière est un point très positif pour les élus compte tenu des pollutions historiques par les métaux et métalloïdes présents sur le bassin versant ; Le Gier et le Janon souffrent historiquement d'une lourde pollution par les métaux et métalloïdes. Il n'existe pas de données sur les autres affluents. La pollution observée dans le passé est due aux huit métaux et métalloïdes mesurés : Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb et Zinc. +/-points positifs/négatifs : - La lutte contre les pollutions d'origine industrielles constitue un enjeu primordial pour la qualité de l'eau mais les répercussions sur les milieux peuvent être lentes : réalisation de diagnostics, sensibilisation, information auprès des établissements non domestiques.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	+ Points positifs : - Un diagnostic réalisé sur le classement d'établissements classés de risque fort à risque moyen. Au total, 148 établissements classés à risque fort et 487 à risque moyen de pollution ont été recensés sur les 3558 établissements présents sur le bassin versant. - Ce diagnostic a permis d'améliorer la connaissance sur les établissements non domestiques à risques sur le bassin versant. - Les 148 établissements classés à risque fort sont d'autant plus dangereux qu'ils sont proches des cours d'eau, en particulier du Gier puisque les zones d'activité se situent pour la plupart en fond de vallée. - Un technicien référent eau et industrie a été recruté en 2013~~8~~ sur le volet pollutions d'origine industrielle afin de réaliser le classement des établissements à risque (visite des établissements non

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A3 : Les pollutions industrielles
	domestiques, diagnostic, classement, information et sensibilisation). -Points négatifs : - Un poste de technicien référent eau et industrie vacant entre 2016 et 2017 (réaffectation/changement de poste sur le volet assainissement). Le technicien référent eau et industrie <u>actuel</u> ayant pris son poste en 2018, il y a donc eu un arrêt des visites et des diagnostics entre 2016 et 2018, le temps de recruter un nouveau technicien qui a dû se familiariser avec le bassin versant. - Un programme d'actions aux répercussions lentes sur la qualité de l'eau.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	+Points positifs : - Les 2 actions prévues sont toutes les deux en cours de réalisation. - 98 entreprises visitées, 88 établissements ont été sensibilisés ; - 20 arrêtés de déversement et 7 conventions de rejets ont été établies avec les établissements non domestiques de la Loire et du Rhône - D'après le bilan technique et financier (module 1), 15 arrêtés devraient être établis prochainement ainsi que 11 arrêtés et conventions. - Des actions (visites, diagnostics) qui permettent de renforcer la sensibilisation des établissements non domestiques aux problématiques de pollutions de l'eau - Des établissements non domestiques conscients des problématiques de pollution et motivés pour limiter l'impact de leurs activités sur la ressource en eau (cf. réponses questionnaire). - SEM et SyGR reconnues comme des interlocuteurs privilégiés sur les questions relatives à la qualité de l'eau par les établissements non domestiques (cf. ; questionnaire) : 50 % des industriels s'adressent spontanément à SEM et au SyGR. -Points négatifs : - A partir des données d'analyse, la pression industrielle provient des établissements non domestiques de la vallée, avec un risque important de pollution et des substances classées RSDE qui sont retrouvées dans les réseaux d'assainissement. - Un sentiment d'un manque d'informations soulignés par les établissements non domestiques

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A3 : Les pollutions industrielles
	(questionnaire). Peu d'établissements non domestiques connaissent les actions du contrat de rivière. - Un travail encore important à mener pour informer et communiquer sur les pollutions industrielles (visites, suivis, diagnostic)
Efficiences Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs : - Des visites qui ont permis de renforcer l'information et la sensibilisation des établissements non domestiques. - Une implication importante du technicien référent eau et industrie sur le bassin versant qui a permis d'avancer sur ce volet (visites des entreprises, conventions de rejets et arrêtés pris). - 70 établissements ont mis en place un système de prétraitement : séparateur d'hydrocarbures, bassin dégraisseur, station de traitement physico-chimique, etc. Cela évite que certaines substances se retrouvent dans les systèmes d'assainissement. - Plus de 80 établissements ont fait l'objet d'une demande de mise en conformité, que ce soit par la prise d'un arrêté d'autorisation de déversement, un diagnostic des réseaux ou la mise en place d'un prétraitement. Ces différentes interventions ont pu limiter ou éviter certains rejets. Mais les résultats ne sont pas visibles sur la qualité de l'eau du bassin versant. - Points négatifs : - La pression industrielle a un impact sur la qualité physico-chimique et sur les micropolluants (HAP, métaux, etc.) du bassin versant. - La problématique des micropolluants est présente surtout sur le Gier, où une petite amélioration est tout de même visible.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - Le suivi régulier des pollutions d'origine industrielles permettra d'identifier les nouvelles actions, les actions à conforter et leur niveau de priorité dans une prochaine démarche. - L'état des lieux initial et final sur la qualité de l'eau constitue un état des lieux qui servira de base dans la constitution d'une prochaine démarche sur le bassin versant. -Points négatifs :

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A3 : Les pollutions industrielles
	- Des effets qui ne seront visibles qu'à plus long terme des actions mises en œuvre sur les pollutions industrielles. - Des efforts encore importants à mettre en œuvre pour réduire la présence des micropolluants sur le bassin versant (diagnostics, suivis, informations auprès des établissements non domestiques). =Points neutres : - Une prise de conscience collective à renforcer dans une contractualisation future qui sera sans doute plus exigeante de ce point de vue. - Le maintien d'un contact direct et régulier avec les établissements non domestiques (suivis, échanges réguliers, informations, ...) - Des suivis réguliers à réaliser sur les micropolluants pour connaître l'évolution de ces pollutions sur le bassin versant du Gier

I.E.12. Tableau évaluatif volet A4 : Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A4 : Les pollutions par les produits phytosanitaires
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - L'objectif principal était d'inciter tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à engager un changement de leurs pratiques pour arriver à une baisse voire une suppression de l'utilisation de ces molécules. Le programme d'actions proposait la mise en œuvre d'actions sur deux types de zones : en zone non agricole et zone agricole. En zone non agricole, le contrat de rivière ciblait les collectivités, les gestionnaires de voie de communication et les particuliers. En zone agricole, le programme d'actions prévoyait la réalisation de diagnostics d'exploitation aux exploitants situés dans les zones touchées par des dégradations de la qualité de l'eau par les produits phytosanitaires : bassins versants de la Durèze, du Bozançon, du Collençon et de l'Onzion. - La lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires constituait un enjeu majeur dans le contrat de rivière compte tenu de la situation du Gier à Givors (avant 2013) qui était lourdement pollué par les pesticides ; +/-points positifs/négatifs : - Comme pour les pollutions d'origine agricole, industrielles, les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau par les produits phytosanitaires ont des répercussions lentes sur l'état du milieu.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	+ Points positifs : - Etude sur les pollutions diffuses et ponctuelles en cours sur l'ensemble de la CCBS. - Des moyens humains renforcés avec le recrutement de 2 stagiaires sur 6 mois et de 2 CDD de 4 mois pour travailler sur les pratiques d'entretien des espaces publics. - L'amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics réalisée sur l'ensemble des communes de l'ex SM du Sérén de manière volontaire avant les évolutions réglementaires. - Des actions en faveur de l'amélioration des pratiques des jardiniers amateurs réalisées via une communication sur les plans d'entretien des espaces publics. - La réalisation de 2 journées vertes organisées en 2015 et 2016 pour le nettoyage des déchets diffus des cours d'eau et des zones humides.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A4 : Les pollutions par les produits phytosanitaires
	- Un programme qui a fait l'objet de mutualisations de marchés d'appels d'offres par le SM du Séran. -Points négatifs : - Pas de vision sur l'état des pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant du Séran : étude non réalisée à l'échelle du bassin versant du Séran. Seules des analyses ponctuelles ont été réalisées à l'opportunité sur divers cours d'eau pour préciser des doutes sur des pollutions. - Un programme qui a eu du mal à s'adapter aux besoins d'informations et de concertation des agriculteurs (ressentis des agriculteurs issus des questionnaires).
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	+Points positifs : - Un taux satisfaisant d'actions engagées : 15 actions étaient prévues dans le volet A3, 11 sont engagées et 4 encore non engagées, ce qui représente un taux d'engagement de 73%. - En zone non agricole : 27 communes ont signé la charte zéro phyto et 3 communes sont labellisées « communes sans pesticides ». De plus, 19 communes ont mis en place un plan de désherbage communal en 2019 et 4 sont en cours de réalisation sur le bassin versant. Ces actions ont en partie contribué à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. - Des actions ont été réalisées en zone agricole par SEM, le PNR et le SMAGGA (Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon). Du côté du SMAGGA, deux exploitants s'étaient engagés pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, mais ils ont finalement abandonné la démarche au profit d'une conversion à l'agriculture biologique. Du côté de SEM et du PNR, 28 exploitants se sont engagés dans des projets de maintien de haies (50 158 mètres linéaires maintenus entre 2015 et 2017), de gestion de prairies humides (2 ha mis en défend entre 2015 et 2017) et d'entretien de mares (65 mares entretenues entre 2015 et 2017). - Une prise de conscience collective de la part des professions agricoles et des collectivités locales. - Des efforts pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ont été effectués par les agriculteurs, notamment côté Pilat où l'AFREL (Association Fruits Rhône Et Loire) a effectué 7 à 8 réunions d'information « bout de champ » chaque année, réunissant une dizaine d'exploitants à chaque intervention. - L'AFREL diffuse chaque année un guide sur les phytosanitaires qui insiste sur les aspects réglementaires et la réduction des intrants en présentant par exemple des alternatives au désherbage chimique. L'association diffuse également chaque semaine, du 15 février à fin septembre, un bulletin sur les pratiques phytosanitaires, envoyé aux 28 adhérents sur les coteaux du Jarez et aux non-adhérents sur demande.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A4 : Les pollutions par les produits phytosanitaires
	- Le principal objectif inscrit dans le contrat de rivière qui visait à inciter les utilisateurs de produits phytosanitaires à engager un changement de leurs pratiques a été atteint en partie. En effet, sur les 15 actions programmées 11 sont en cours de réalisation et permettent la mise en œuvre d'actions de lutte contre les phytosanitaires en zone agricole et non agricole. -Points négatifs : - Un ressenti exprimé par les acteurs interrogés de renforcer la concertation avec les agriculteurs. - D'après l'état des lieux initial et final de l'étude bilan, la pression phytosanitaire est encore présente sur le bassin versant. - Produits phytosanitaires (zone non agricole) : Les actions engagées sont malgré tout inférieures au prévisionnel en termes de surface MAEC, nombre d'aires de lavage des pulvérisateurs, etc. En effet, il était prévu 1,2 M€ pour le diagnostic des exploitations, l'achat de matériel alternatif ou la construction d'aires de lavages. Seulement 280 000€ ont été mobilisés pour les actions A4-7 à A4-12.
Efficience Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs : - Phosphore et azote : La mise en place de certaines mesures agroenvironnementales ont permis d'agir sur ces molécules. Cela a permis le maintien et l'entretien d'environ 50 km de haies sur l'ensemble du bassin versant, ainsi que 12 hectares de prairies humides et 65 mares. Ces projets doivent avoir un impact positif notamment pour la biodiversité. Cependant, les faibles surfaces engagées n'ont pas engendrés une répercussion visible. ~~Une implication du SM du Séran ce qui lui a conféré une certaine légitimité.~~ - Phytosanitaire en zone non agricole : La mise en place des plans de désherbage communaux (PDC), de la charte zéro phyto et de différents outils de communication (exemple d'un panneau « commune sans pesticide » autour des produits phytosanitaires en zone non agricole) a permis la diminution de l'utilisation de ces produits dans une grande partie des communes du bassin versant. - Points négatifs : - Des résultats mitigés : Il ne semble pas y avoir de corrélation entre les concentrations relevées en AMPA et glyphosate et la présence d'un plan de désherbage, puisque le Gier_9, qui est à l'aval de la plupart des communes sans PDC, n'est pas en moins bon état que le Gier_7, pourtant en aval de communes avec un plan de désherbage communal. L'utilisation par les particuliers et le monde agricole doit encore être conséquent et peut expliquer cette absence de diminution

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A4 : Les pollutions par les produits phytosanitaires
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - Dans un contexte réglementaire en constante évolution et face à l'émergence de nouveaux enjeux locaux, la lutte contre les produits phytosanitaires voit sa pertinence renouvelée, voire accrue. - L'état des lieux initial et final sur la qualité de l'eau et notamment sur les pollutions par les produits phytosanitaires constitue un état des lieux qui servira de base dans la constitution d'une prochaine démarche sur le bassin versant. =Points neutres : - Une prise de conscience collective à renforcer dans une contractualisation future qui sera sans doute plus exigeante de ce point de vue. - Un besoin de renforcer les échanges et les temps de concertation avec la profession agricole. - Le maintien d'une communication/information à destination des particuliers

I.E.13. Tableau évaluatif volet A5 : Limiter les pollutions des infrastructures routières

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A5 : Les pollutions des infrastructures routières
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Une pollution importante par les HAP avait été constatée sur le bassin versant. Le Gier est en effet longé par d'importantes infrastructures routières et autoroutières très fréquentées. La quantité de pollution émise par ces infrastructures est inconnue mais probablement importante. - L'objectif principal du volet A5 était ainsi de mieux connaître l'impact des pollutions liées aux infrastructures routières sur le bassin versant, puis de sensibiliser les services concernés sur les relations entre routes et pollutions des eaux superficielles.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	+ Points positifs : - Une meilleure connaissance de l'impact de l'autoroute A47 sur la qualité de l'eau : La pression routière a été évaluée sur l'autoroute A47 par l'étude de la DIRCE (Direction interdépartementale des Routes Centre-Est), sur les impacts qualitatifs et quantitatifs de l'A47 sur le Gier. Cette étude a permis de montrer l'impact de l'A47 et particulièrement en temps de pluie. En effet, le ruissellement sur la chaussée emporte un certain nombre de composés qui se retrouvent rapidement dans le Gier. Ces composés peuvent avoir diverses origines. -Points négatifs : - Des moyens insuffisants (humains, temps dédiés) pour échanger avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	+Points positifs : - L'action A5 a été réalisée sur l'autoroute A47 par la DIRCE, un rapport ainsi qu'un plan d'action ont été produits. Les connaissances sur ce volet ont ainsi été améliorées. -Points négatifs : - Un manque de coordination et d'échanges pendant la mise en œuvre du contrat de rivière avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A5 : Les pollutions des infrastructures routières
Efficience Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+Points positifs : - Le diagnostic réalisé par la DIRCE a permis d'améliorer les connaissances sur les pollutions émises par les infrastructures routières. - Points négatifs : - Pas d'actions concrètes mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau sur ce paramètre si ce n'est les pratiques déployées par les gestionnaires des infrastructures pour limiter les risques de pollutions dans les milieux aquatiques : temps d'échanges à mettre en place dans une prochaine démarche.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - Dans un contexte réglementaire en constante évolution et face à l'émergence de nouveaux enjeux locaux, la lutte contre les pollutions diffuses voit sa pertinence renouvelée, voire accrue. - L'étude sur les pollutions diffuses et ponctuelles à l'échelle de la CCBS apportera des éléments de connaissance et permettra d'identifier les nouvelles actions, les actions à conforter et leur niveau de priorité dans une prochaine démarche. - L'étude sur les pollutions diffuses et ponctuelles constituera un état des lieux initial sur la qualité de l'eau de l'eau. +/-points positifs/négatifs : - L'analyse quantitative a démontré qu'une pluie intense, mais de courte durée va engendrer une forte augmentation du débit provenant de l'autoroute, mais cela aura un faible impact sur le Gier puisque cet apport sera très ponctuel. Si la pluie est longue et que le Gier est en crue, l'apport de l'autoroute sera négligeable par rapport au débit du Gier. Enfin, la présence d'un fossé de 2 kilomètres à l'est de l'A47 permet de récupérer un grand nombre de bassins versants routiers et ainsi de tamponner le débit. Donc l'impact de l'A47 sur le risque d'inondation semble négligeable (cf. état des lieux initial et final de l'étude bilan évaluation). -Points négatifs : - Un manque de coordination et d'échanges pendant la mise en œuvre du contrat de rivière

Commentaire [RA4]: Mauvais BV

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A5 : Les pollutions des infrastructures routières
	avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.

I.E.14. Tableau évaluatif volet A6 : Préserver la ressource en eau potable

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A6 : La ressource en eau potable
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - La particularité du bassin versant du Gier est d'être identifié comme territoire en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE depuis 2009. Ce déséquilibre est lié aux impacts anthropiques en étiage. Le premier point abordé par l'état des lieux est la répartition inégale de la ressource en eau, que ce soit dans le temps et géographiquement. - Les préconisations inscrites à la DUP des périmètres de protection des barrages de la Rive et de Soulage, devaient être mises en œuvre afin d'assurer la protection de la ressource en eau de ces ouvrages (Action A6-1). - Sur les barrages du Couzon propriété de la commune de Rive-de-Gier, ainsi que du Dorlay, propriété du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier, les procédures de DUP étaient en cours au moment de l'élaboration du contrat de rivière cours. - Les objectifs visés étaient donc d'assurer la préservation de la ressource en eau potable, ce volet apparaissait donc en adéquation avec les enjeux du bassin versant.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ? Les actions définies étaient-elles à la hauteur des ambitions affichées ?	+ Points positifs : - La mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau potable des barrages de Soulage et la Rive a été portée par les communes. - Les autres actions portaient sur : la mise en conformité des bâtiments d'élevage/adaptation de la fertilisation par la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'épandage/travaux de gestion des eaux pluviales/le raccordement des hameaux de Soulage et Fourdière et du hameau de Luzernod/mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau potable du barrage du Couzon. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces actions était répartie entre les exploitants agricoles, SEM et le Conseil Départemental.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet A6 : La ressource en eau potable
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ?	+/-points positifs/négatifs : - Sur les 3 actions prévues, seulement 1 est engagée. Seul le raccordement du hameau de Luzernod à La Valla-en-Gier a été réalisé (action A6-1, barrages de Soulage et la Rive). Pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage (A6-1 et A6-2), cela n'est pas financé par la direction de l'eau potable mais les exploitants doivent suivre la réglementation et peuvent obtenir des aides s'ils vont au-delà. + Points positifs : - La mise en place de haies (A6-2, barrage du Couzon) a été effectuée par certains agriculteurs, accompagnés par le PNR. Des efforts réalisés en matière de communication/sensibilisation auprès des collectivités et des amateurs jardiniers (plaquettes d'information, journées vertes) ont également été réalisés. - Des suivis réguliers de la qualité de l'eau (ARS)
Efficience Résultats/Moyens Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+/-points positifs/négatifs : - Des effets difficilement visibles sur le bassin versant mais des actions menées pour préserver la qualité de l'eau potable.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - Une prise de conscience collective de garantir la préservation de la qualité de l'eau potable (entretiens, questionnaires. =Points neutres : - Le maintien d'un contact direct et régulier avec les agriculteurs, les habitants, les collectivités afin de répondre de façon globale aux différentes pratiques sur le bassin versant.

Commentaire [RA5]: ?

I.F. VOLET B : ASSURER LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

I.F.1. Objectifs volet B1 : Préserver les biens et les personnes contre les crues

a Objectifs fixés volet B1 :

Ce volet était très important dans le contrat de rivière car il concernait directement les populations. Les objectifs inscrits dans ce premier sous-volet du volet B étaient :

- Réduire l'aléa inondation à minima pour le Gier, le Couzon et le Dorlay : par le biais du stockage dans les barrages existants (si techniquement c'est possible), faire passer la crue trentennale et abaisser le niveau de la crue centennale à un niveau de crue trentennale. ⊕
- En matière de réduction de l'aléa, aller au-delà sur le Gier et les affluents lors des aménagements du lit et des berges (Volet B2) en étudiant la faisabilité de faire transiter une crue supérieure (si l'analyse coût bénéfice est positive).
- Améliorer la compatibilité entre urbanisation et risque d'inondation en assurant une gestion des eaux pluviales.
- Anticiper la situation de crise et mieux gérer son organisation.

b Actions prévues volet B1-1 :

Actions pour la réduction de l'aléa :

Concernant l'objectif sur la réduction de l'aléa, le contrat de rivière prévoyait l'utilisation des barrages existants (Soulage, Rive et Dorlay) pour mettre en place un stockage d'eau suffisant afin de protéger la vallée du Gier. La faisabilité d'un aménagement de ces ouvrages était prévue. Certains ouvrages (pont,...) n'étaient pas suffisamment dimensionnés pour faire transiter la crue centennale. Un aménagement de ces ouvrages devait permettre de supprimer de façon rapide l'inondation de biens et de personnes. Les propriétaires de ces ouvrages devaient engager des travaux en retenant une crue de projet disposant d'un coût bénéfice positif (Action B1-2). Par ailleurs, la mise en place d'ouvrage de rétention dynamique (Action B1-3) était envisagée sur certains affluents pour protéger les biens et les personnes. Ces ouvrages ne devaient répondre qu'à l'enjeu hydraulique (pas de répercussion sur le Gier).

Les actions en faveur d'un rétablissement d'un espace de liberté pour la rivière :

Les actions de restauration prévue dans le volet B2 du contrat de rivière devaient contribuer à atténuer l'aléa inondation/crues.

Actions pour la réduction de la vulnérabilité :

Pour les secteurs soumis à un aléa inondation faible, le contrat de rivière prévoyait des mesures de protections locales (batardeaux, ...).

Les actions pour anticiper et gérer les crues :

Sur le bassin versant du Gier, un système de prévision et d'alerte aux crues est opérationnel depuis 2010 (logiciel SAPHYRAS). Il permet de prévenir les communes sur un risque et un niveau de débordement sur leur territoire. Le contrat de rivière devait permettre le maintien et le perfectionnement de ce système d'alerte.

Les actions pour informer et communiquer autour du risque inondation :

Le contrat de rivière prévoyait la sensibilisation des maires du bassin versant sur le risque d'inondation et sa prise en compte nécessaire dans l'urbanisation du territoire.

c Bilan financier prévisionnel volet B1 :

Le sous-volet B1 comprenait la mise en œuvre de 7 actions en lien avec la réduction de l'aléa par :

- des aménagements de barrages AEP existants, d'ouvrages de ralentissement dynamique et la restauration hydraulique du lit et des berges.
- la délocalisation des biens en zone d'aléa fort par la mise en place de protections locales
- des actions pour anticiper et gérer les crises (plans communaux de Sauvegarde, logiciel SAPHYRAS) ;
- des actions de gestion des eaux pluviales ;

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENT AL 42		CONSEIL DEPARTEMENT AL 69		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		ETAT		MO	
	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
14 870 000 €	1%	175 000 €	0%	24 500 €	0%	10 500€	1%	4300	46%	6 874 000	52%	7 743 000€

d Bilan technique volet B1 :

Bilan technique Volet B1	
NB D'ACTION PREVUE	7
NB D'ACTION TERMINEE	2
NB D'ACTION ENGAGEE	3
NB D'ACTION NON ENGAGEE	0
ABANDONNEE	2
% ACTIONS TERMINEES	29%

% ACTIONS ENGAGEES

71%

I.F.2. Objectifs volet B2 : Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques hydrauliques et paysagères

a Objectifs fixés volet B2 :

La restauration et l'entretien du lit et des berges devaient répondre à plusieurs objectifs présents sur le bassin versant à savoir :

- La sécurité des biens s et des personnes face aux risques d'inondation ;
- La sécurité des biens s et des personnes face aux risques d'érosion des berges et d'incision du lit ;
- L'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau ;
- L'attrait paysager et récréatif des cours d'eau.

b Actions prévues volet B2 :

Afin de répondre aux objectifs fixés, les actions suivantes étaient inscrites dans le programme d'actions:

- **La préservation du fonctionnement écologique, hydraulique et paysager** des cours d'eau (Action B2-1 et B2-2) : Avant d'engager des opérations de restauration des cours d'eau, il était nécessaire de s'assurer que l'état existant ne serait pas dégradé. Cette opération devait permettre d'éviter d'accentuer le risque d'inondation et des personnes mais également d'anticiper la réalisation d'opération future de restauration du lit et des berges.
- La restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau (Actions B2-3 à B2-7) par des aménagements adaptés aux problématiques identifiées : sécurité des biens et des personnes/fonctionnement écologique/mise en valeur paysagère des cours d'eau
- **La hiérarchisation des interventions** : La méthodologie de hiérarchisation proposée consistait à attribuer une note à chaque tronçon tenant compte de différents critères (sécurité face aux risques d'inondation, fonctionnement écologique, réglementation présente, ...) ;
- **L'entretien de la ripisylve** (Action B2-8) : suite à l'étude sur la caractérisation des berges réalisées en 2010, un nouveau programme pluriannuel devait garantir la mise en œuvre d'actions d'entretien de la ripisylve
- **La lutte contre la Renouée du Japon** (Action B2-9) : plusieurs alternatives sont envisagées : la non intervention, l'arrachage, le fauchage ou l'expérimentation. Par ailleurs, la surveillance des secteurs non colonisés était prévue, ainsi que la sensibilisation des acteurs : communes et aménageurs du territoire.

c Bilan financier prévisionnel volet B2 :

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENTAL 42		CONSEIL DEPARTEMENTA L 69		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		RESIDUEL	
21 605 000 €	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€

	52%	11 293 275 €	7%	1 436 350 €	4%	894 600€	10%	2 172 38 0 €	27%	5 808 395 €
--	-----	-----------------	----	----------------	----	-------------	-----	-----------------	-----	----------------

d Bilan technique volet B2 :

Bilan technique Volet B2	
NB D'ACTION PREVUE	14
NB D'ACTION TERMINEE	2
NB D'ACTION ENGAGEE	10
NB D'ACTION NON ENGAGEE	2
ABANDONNEE	2
% ACTIONS TERMINEES	14%
% ACTIONS ENGAGEES	86%

I.F.3. Objectifs volet B3 : Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau**a Objectifs fixés volet B3 :**

Il existait sur le bassin versant du Gier un manque de considération de la population pour ses cours d'eau et milieux aquatiques. En lien avec le volet B2, les objectifs fixés étaient les suivants :

- Rendre accessible et visible 22 km de cours d'eau (12 km de voie verte et 10 km sur les affluents) ;
- Restaurer 10 sites améliorant le côté paysager et/ou récréatif des milieux aquatiques.

b Actions prévues volet B3 :

Les actions engagées dans le volet B2 devaient permettre de redonner un attrait paysager et récréatif aux cours d'eaux urbains.

Afin d'assurer une réappropriation des cours d'eau par les acteurs locaux, d'autres types d'actions étaient prévues pour compléter les opérations du volet B2 à savoir :

- la restauration du patrimoine bâti lié à l'eau ;
- l'ouverture de sentier de circulation douce en bordure de cours d'eau.

c Bilan financier prévisionnel volet B3 :

Coût estimatif global (€ HT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL 42	CONSEIL DEPARTEMENTAL 69	RESIDUEL

1 220 000 €	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
	2%	27 000	7%	91 000	90%	1 102 000

d Bilan technique volet B3 :

Bilan technique Volet B3	
NB D'ACTION PREVUE	4
NB D'ACTION TERMINEE	0
NB D'ACTION ENGAGEE	1
NB D'ACTION NON ENGAGEE	3
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	0%
% ACTIONS ENGAGEES	23%

I.F.4. Objectifs volet B4 : Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau

a Objectifs fixés volet B4 :

Au regard du contexte actuel sur le bassin versant du Gier, trois sous objectifs avaient été fixés dans le cadre du contrat de rivières concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :

- La mise en place d'un observatoire de la ressource en eau ;
- Pour les ouvrages situés sur les cours d'eau, la mise en place d'un débit réservé pour les ouvrages même anciens va être une obligation réglementaire à échéance 2014 ;
- La mise en place d'un groupe de travail sur la ressource en eau, des échanges pourront avoir lieu entre propriétaires d'ouvrages, les services de l'Etat et du contrat de rivière pour faciliter la mise en place des débits réservés sur le bassin versant et faire préciser les modalités d'application sur les affluents aux contextes plus particuliers ;
- La mise en place d'un groupe de travail avec les agriculteurs ;
- Encourager les économies d'eau.

b Actions prévues volet B4 :

- Amélioration de la connaissance sur la ressource disponible et les besoins en eau.

- Modification de la gestion actuelle avec la mise en place de la réglementation et du soutien d'étiage sur les barrages AEP.
- Concertation sur la thématique de la ressource en eau pour faciliter les échanges entre l'ensemble des acteurs.
- Engagement d'une réflexion sur les coteaux du Jarez.

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENTAL 42		CONSEIL DEPARTEMENTAL L 69		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		RESIDUEL	
	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
50 000 €	50%	25 000 €	3%	1250 €	8%	3750€	20%	10 000 €	20%	10 000 €

c Bilan prévisionnel volet B4

a Bilan technique volet B4 :

Bilan technique Volet B4	
NB D'ACTION PREVUE	4
NB D'ACTION TERMINEE	3
NB D'ACTION ENGAGEE	1
NB D'ACTION NON ENGAGEE	3
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	75%
% ACTIONS ENGAGEES	100%

I.F.5. Objectifs volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides

a Objectifs fixés volet ~~B1-6B5~~ :

Globalement, les zones humides du bassin versant du Gier ne présentaient pas un intérêt patrimonial fort. Cependant, ces zones humides présentaient un intérêt fonctionnel intéressant (soutien d'étiage et auto épuration) en particulier pour celles situées en tête de bassin versant. Concernant les menaces pesant sur ces milieux, elles sont relativement importantes et pourraient compromettre sur le long terme leur fonctionnalité.

Le programme d'actions avait pour objectifs :

- Préserver la fonctionnalité et l'intérêt patrimonial des zones humides existantes.

- Améliorer la connaissance sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides.

b Actions prévues volet B1-6B5 :

Afin de répondre aux objectifs identifiés, des actions de communication auprès des acteurs du territoire sont proposées mais également un partenariat avec les conseils généraux dans l'actualisation des inventaires.

c Bilan financier prévisionnel volet B5 :

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENT AL 42		CONSEIL DEPARTEMENT AL 69		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		RESIDUEL	
	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€	% moyen	€
50 000 €	50%	25 000 €	2%	1000 €	8%	4000€	20%	10 000 €	20%	10 000 €

d Bilan technique volet B5 :

Bilan technique Volet B5	
NB D'ACTION PREVUE	3
NB D'ACTION TERMINEE	2
NB D'ACTION ENGAGEE	0
NB D'ACTION NON ENGAGEE	1
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	67%
% ACTIONS ENGAGEES	67%

I.F.6. Bilan technique global volet B :

Pour le volet B, 28 % des actions ont été terminées sur la durée du contrat, 47 % sont engagées, 19 % non engagées et une seule action a été abandonnée (figure 3.23). Le taux d'engagement est donc très bon, avec 75 % d'actions terminées ou engagées. Les actions terminées concernent des études, l'élaboration des plans communaux de sauvegarde ou des projets plus importants comme la restauration du lit et des berges du Gier à l'entrée de la zone urbaine de Saint-Chamond. Le sous-volet B4 a été également réalisé grâce à la mise en place du PGRE pour le bassin versant du Gier, qui est en cours de construction.

I.F.7. Cout estimatif et réel – volet B :

Contrairement à ce qui avait été projeté, le volet B devait mobiliser plus de financements (69% des financements). Le volet B représente finalement 43% des montants réellement mobilisés contre 52% des montants mobilisés pour le volet A.

Cout prévisionnel € HT	% prévisionnel	Cout réel global	% réalisé
37 795 000 €	69 %	20 898 970 €	43 %

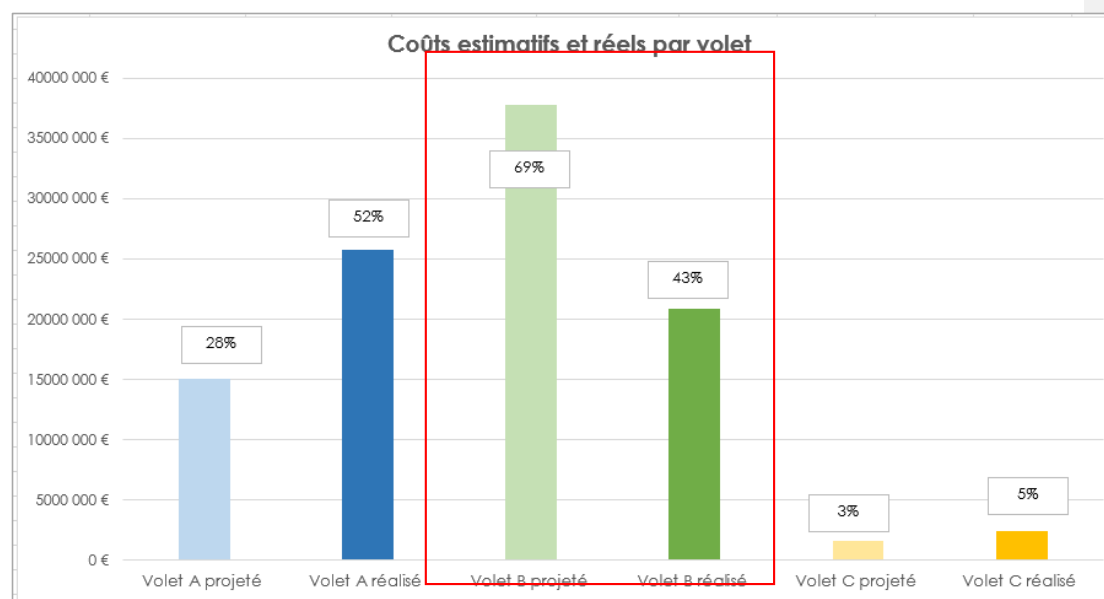


Figure 4 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet B

I.F.8. Tableau évaluatif : volet B1 – Préserver les biens et les personnes contre les crues

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B1 : inondations et gestion des crues
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Dès le XVIIIème siècle, la vallée du Gier a connu un développement industriel précoce, ce qui a eu pour conséquence l'urbanisation massive du fond de vallée et les recalibrages successifs du cours d'eau principal. Le Gier a, depuis, été à maintes reprises modifié dans son tracé et dans son fonctionnement pour satisfaire les besoins humains. Le bassin versant du Gier est ainsi soumis à un fort risque d'inondation. Au cours de ces 10 dernières années, le bassin versant a subi des crues majeures en 2003 et 2008, qui étaient respectivement des crues d'occurrence cinquantennale (402 m3 /s à Givors) et trentennale (338 m3 /s à Givors). Les dégâts liés aux crues sont les plus forts dans la vallée du Gier, là où les activités humaines et les infrastructures routières et ferroviaires se concentrent. - Le programme d'actions visait à la fois la réduction de l'aléa (par des aménagements pour le stockage de l'eau), le rétablissement d'un espace de liberté pour la rivière (cf. volet B2), la réduction de la vulnérabilité, l'anticipation et la gestion des crues par des systèmes d'alerte et la gestion des eaux pluviales. Par conséquent, ces objectifs sont cohérents avec les problématiques présentes sur le bassin versant. - On constate également une articulation très forte entre les objectifs du volet B1 et ceux du volet B2 qui portent sur la restauration et l'entretien du lit et des berges. - Les objectifs et actions inscrites dans le volet B1 participent également à l'atteinte des objectifs du SDAGE (dispositions 1-04 /8-05/8-09/8-10).
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+ Points positifs : - Les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs retenus dans le contrat de rivière ont été articulés avec le PPRI et le PAPI. La problématique liée aux inondations a été améliorée par les différents travaux réalisés dans le cadre du PAPI du Gier qui s'appuie sur 7 grandes orientations (cf. PAPI – SEM et SyGR 2021). Le PPRI du Gier a également précisé les surfaces concernées par des aléas importants/moyens/faibles, suite aux inondations importantes de 2003, 2008 et 2014 qui ont entraîné des dégâts importants (400 ha ont été classés en zone inondables). - Des travaux importants pour protéger les biens et personnes de la crue centennale à Saint-Chamond et à la Grand-Croix.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B1 : inondations et gestion des crues
	+/- points positifs/négatifs : - Un manque de moyens humains au sein de l'équipe d'animation du contrat de rivière mais qui s'est renforcée en avril 2021 avec l'arrivée au SyGR d'un chargé de missions « prévention des inondations ». = Points neutres : - Deux actions du volet B1 ont été abandonnées à savoir les actions : B1-1 « Utilisation des barrages d'AEP du bassin versant pour écrêter les crues du Gier du Dorlay et du Couzon » et B1-3 « Création d'ouvrages de ralentissement dynamique sur les affluents du Gier ». En effet, une étude a été réalisée entre 2013 et 2017 dans le cadre du PAPI d'intention du Gier. Elle a démontré qu'une modification de la gestion des retenues engendrerait des défaillances sur l'alimentation en eau potable et un écrêtement des crues limité au vu du placement des barrages en tête de bassin, qui ne permettrait pas d'éviter les débordements dès la Q30 dans la vallée (ISL Ingénierie, 2015)
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant	+ Points positifs : - Un taux d'actions d'avancement plutôt satisfaisant car 71 % d'actions sont engagées et 29% sont terminées. - Les travaux effectués sur la morphologie des cours d'eau ont permis de sortir plus de 680 personnes de la zone inondable en crue centennale (500 000 m² soustraits de la zone inondable en Q100) : la découverte du Gier à Saint-Chamond, l'aménagement du Gier à la Grand-Croix, l'aménagement du Gier à Rive de Gier (travaux en cours). - Des travaux perçus comme efficaces par la majorité des élus (Gier et Dorlay). - Points négatifs : - Des secteurs encore impactés par des crues importantes mettant en difficulté les riverains (secteur de la Durèze). - La problématique liée aux inondations a ensuite été améliorée par les différents travaux réalisés dans le cadre du PAPI du Gier (entretien, gestion des berges et des seuils, ...) mais la pression reste encore très importante. - Pour certains élus, les travaux ne sont pas suffisants ou pas assez bien étudiés pour résoudre les problèmes de débordements des cours d'eau, et ce malgré les travaux réalisés.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B1 : inondations et gestion des crues
	- Un manque de communication sur le mode opératoire à adopter en cas d'alerte inondation par les communes.
Efficiences Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	+ Points positifs : - Les opérations non réalisées ont permis de couvrir les surcoûts du volet B1. - Points négatifs : - Une enveloppe financière réévaluée à la hausse en 2018 passant de 14 870 000 € à 16 670 000 € mais un montant financier peu consommé car sur les 16 670 000 € alloués au volet B1, seulement 1 188 320 € ont été dépensés (cela représente 6% du montant total du volet B). +/- points positifs/négatifs : - Les montants engagés dans ce volet ont été finalement peu consommés. Aussi, il reste encore des actions à mener sur ce volet qui reste toutefois très lié au volet B2 (restauration hydromorphologique). - Certaines associations locales estiment que les risques de crues et d'inondations sont minimisés sur le bassin versant et particulièrement sur la partie aval. Elles notent un déficit général de communication et d'information auprès des riverains et des habitants. - La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu fort sur le bassin versant en lien avec les problématiques de ruissellement et de qualité de l'eau (limiter les déversements dans les déversoirs d'orage, déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires).
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - Les travaux prévus d'ici 2023 sur le Gier à Rive-de-Gier participeront à la réduction des risques d'inondations. - Un système d'alerte (logiciel SAPHYRAS) qui sera amélioré. - Des acteurs qui souhaitent aller plus loin et renforcer les travaux/aménagements nécessaires sur la gestion des inondations et des crues (liens avec le PAPI). - Points négatifs : - Pour certains élus, le contexte contraint et particulier du Gier ne permettra de résorber toutes les problématiques d'inondation du bassin versant, et particulièrement sur la partie aval. - Les élus estiment que la communication à destination des communes et des habitants mérite d'être renforcée notamment sur le mode opératoire à adopter en cas d'alerte inondation (besoin d'être mieux accompagné).

I.F.9. Tableau évaluatif - volet B2 : Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Il s'agissait d'une part d'entretenir et de restaurer les cours d'eau face aux risques d'inondation et d'érosion, notamment pour les cours d'eau en zone urbaine, et d'autre part, d'engager des travaux d'entretien pour améliorer le fonctionnement écologique et la mise en valeur paysagère et récréative des cours d'eau dans les zones plus rurales. Aussi, la restauration et l'entretien du lit et berges devaient à la fois prendre en compte l'ensemble des enjeux présents sur le bassin versant mais également la situation contrastée entre le Gier et ses affluents en milieu urbain et le Gier et ses affluents en milieu rural. - Les impacts de l'anthropisation étaient sources d'érosions, d'incision du lit et des berges, ... Aussi, il s'agissait de réaliser des actions de restauration, renaturation, d'entretiens des cours d'eau et des berges (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ...). La programmation prévue dans le contrat de rivière était donc pertinente pour le bassin versant. - Dans sa globalité, ce volet est très important dans l'amélioration de la qualité des milieux. Le volet B2 joue un rôle important dans le respect des exigences réglementaires de la Directive cadre sur l'eau (DCE) concernant la morphologie des cours d'eau.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+ Points positifs : - Pour mettre en œuvre les actions d'entretiens et de restauration de la végétation, les moyens humains ont été renforcés côté SyGR avec l'arrivée d'un technicien rivière en ~~2020~~2017. - Des études dont une étude sur la faisabilité de l'aménagement du Gier en milieu semi-urbain ont été réalisées afin de garantir la pertinence et la faisabilité des travaux. L'étude de faisabilité du projet de restauration morphologique du lit et des berges du Gier à Saint-Chamond a commencé en 2012 pour l'amont et en 2015 pour la découverte, la maîtrise d'œuvre en 2013 et les travaux se sont étalés de 2014 (amont) à 2019 (découverte). Ce projet s'est donc étalé sur près de 7 ans. - Un état des lieux réalisé pour le plan de gestion de la végétation (2020-2024) a permis d'identifier l'impact des travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière 2013-2020. - Une étude génétique salmonicole a été réalisée en 2016 par les Fédérations De Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) 42 et 69, permettant de dégager 3 zones à enjeu de conservation sur le Gier

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
	amont (action B2-2). - Une très bonne connaissance du territoire par les techniciens rivières (technicien rivière côté SEM présent depuis 1994 sur le bassin versant). - Le sous volet B2 représente les dépenses les plus importantes (92%) du volet B (des moyens financiers prévisionnels et mobilisés importants). - Points négatifs : - Une charge de travail importante pendant plusieurs années pour le SyGR car pas de technicien rivière jusqu'en 20~~20~~<u>17</u> (manque de moyens humains). - Des travaux essentiellement réalisés à l'amont du bassin versant en lien avec le manque de moyen humain côté SyGR pendant plusieurs années.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs : - Un taux d'avancement des actions très satisfaisant : 86% d'actions engagées et 14% d'actions terminées. - ~~15~~<u>9</u> projets sont ainsi terminés. - L'état des lieux sur la morphologie des masses d'eau du bassin versant a montré que les cours d'eau situés sur les coteaux du Pilat et du Jarez sont, pour la plupart, en bon état et avec une ripisylve fonctionnelle, peu colonisée par la renouée du Japon. - Plusieurs projets d'envergure qui ont permis d'agir sur plusieurs enjeux à la fois : - Découverte du Gier à Saint-Chamond (2012-2019) : 4 M€ - 500m de lit - 1000m de berges- 400m découverts- Q100 pour 510 habitants - Aménagement du Gier à La Grand-Croix (2013-2020) : 5 M € - éradication Renouée sur 12 000 m² (Q100 pour 50 habitants) – 650 m accessibles (restaurés) - Aménagement du Gier à Rive-de-Gier (2008-2023) : ~~5~~<u>11</u> M€ - 800m accessibles – 8000 m décroissonnés – éradication Renouée – Q100 pour 125 habitants - Plusieurs actions d'entretien de la végétation, actions en faveur de la continuité écologique notamment sur les têtes de bassin, amélioration des connaissances sur les zones humides, ...

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
	- L'action B2-7 a permis sur le Langonand, l'effacement de deux seuils et l'aménagement d'un pré bassin, décroissant ainsi un peu moins de 4 km de cours d'eau. Sur le Dorlay, la continuité était bloquée par la présence d'une ancienne station d'eau potable, qui a été supprimée, restaurant plus de 1,5 km de cours d'eau. Enfin, pour le Janon, une prise d'eau a été aménagée sous forme de pré bassins, décroissant ainsi 900 mètres de cours d'eau. - Plus de 2570 km de cours d'eau ont été entretenus depuis 2013 et cela va continuer dans les prochaines années avec le plan de gestion de la végétation établi pour 2020-2024. Ces travaux ont permis de faire disparaître la renouée du Japon sur plus de 70 kilomètres de berges entre 2013 et 2020, sans nouvelle colonisation. - Une ripisylve fonctionnelle évaluée entre 50 et 75 % sur la plupart des masses d'eau étudiées grâce aux opérations d'entretien. - Des techniques d'éradication de la Renouée du Japon qui ont évolué mais actuellement c'est la fauche répétée (3 à 4 passages par an) et le bâchage des foyers de renouée qui sont les plus efficaces. - Une étude sur les zones humides qui a été intégrée dans une trentaine de documents de planification prenant en compte les cours d'eau, les axes de ruissellement et les zones humides. - Deux actions principales ont été mises en place à la suite de l'étude génétique salmonicole ; l'arrêt du déversement de truites portions sur le haut du bassin versant du Gier et le maintien du bon état écologique. - Les interventions des équipes d'entretiens ont été appréciées et les acteurs interrogés sont globalement satisfaits de la priorisation accordée aux actions et travaux. = Points neutres : - Dans les trois grands travaux d'envergure (~~Découverte du Gier~~ Saint-Chamond, La Grand-Croix, Rive de Gier), c'est la phase de travaux sur la rivière qui a mobilisé les plus grandes sommes. Mais les études, l'acquisition foncière ou les dévoiements et déplacements de réseaux sont également des éléments non négligeables et indispensables à la bonne réalisation des travaux. - Points négatifs : - Des ralentissements en lien avec la complexité des travaux sur le Gier. Par exemple pour la restauration morphologique du lit et des berges du Gier à Saint-Chamond : dépôt de plusieurs dossiers réglementaires : dossier Loi sur l'eau (demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'environnement, déposé en 2016), enquête publique (2017), étude sur les chiroptères (2016), etc. Plusieurs enjeux ont également été présents tout au long du chantier : acquisition foncière de 9 parcelles, démolitions préalables

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
	aux travaux, dévoiement de réseaux (eaux, électricité, éclairage public, chauffage central de Saint-Chamond), gestion des sols pollués (arsenic, antimoine, HAP, COT, fluorures, etc.). - Une forte présence de la Renouée du Japon sur le Janon et le Gier aval et une propagation qui apparaît alarmante sur certains secteurs. - Le manque de chemins piétonniers et aménagements pour la promenade (sentiment des acteurs interrogés).
Efficiences Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	+ Points positifs : - Des améliorations visibles des tronçons sur lesquels une intervention a été réalisée. - Les FDPPMA suivent la densité et la biomasse piscicoles sur l'ensemble du bassin versant chaque année. Des pêches électriques sont effectuées dans les différents cours d'eau afin de recenser les espèces présentes et de pouvoir observer leur évolution d'une année sur l'autre. - Des élus satisfaits des travaux réalisés sur la gestion et la restauration du bon état physique des cours d'eau. - Des travaux perçus comme utiles et nécessaires par la majorité des acteurs. - Un taux d'actions réalisées important. - Points négatifs : - Le peu d'actions concrètes sur les zones humides a été regretté même si des inventaires successifs ont été réalisés à l'échelle du bassin versant. - Un manque de travail en partenariat avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires notamment sur les problématiques d'espèces exotiques envahissantes (difficulté soulignée par les personnes interrogées). - Une temporalité jugée trop longue entre les études et les travaux d'aménagement : « les travaux d'aménagement sont très attendus mais mettent trop de temps à arriver ».²

² Phrase citée par les élus dans le cadre des ateliers de concertation

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - Des résultats visibles durables sur les tronçons restaurés et renaturés. D'après les acteurs interrogés, l'entretien de la ripisylve constitue une opération à renouveler si l'on souhaite en garder les effets visibles bénéfiques. - Une connaissance très fine du bassin versant par les chargés de missions et techniciens rivière. - Des actions pilotes structurantes pour le territoire et pour l'image locale du bassin versant : <u>exemple</u> la découverte du Gier <u>à Saint-Chamond</u>. - Une coordination pérenne et efficace entre SEM/SyGR et les sociétés de travaux. - Un suivi rigoureux des actions et travaux qui permet aujourd'hui de faire un bilan exhaustif des mesures mises en œuvre sur le bassin versant. +/-points positifs/négatifs : - Des efforts à poursuivre et à renforcer pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau. - Les principales pressions pour la morphologie demeurent l'urbanisation et les axes de communication, qui contraignent les cours d'eau. Ces pressions sont anciennes et sont aujourd'hui contrôlées, notamment dans les SCoT et PLU. - Un besoin d'aboutir à un plan stratégique en concertation avec les différents acteurs du bassin versant puis à des actions de restauration des zones humides. - Un besoin de renforcer la concertation entre SEM, SyGR et les gestionnaires des infrastructures routières (lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

I.F.10. Tableau évaluatif : volets B3 : Valoriser le potentiel paysager des cours d'eau

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B3
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Il existait un manque de considération de la population pour ses cours d'eau et milieux aquatiques. Aussi, le contrat de rivière prévoyait la restauration de 10 sites améliorant le côté paysager et/ou récréatif des milieux aquatiques et de rendre accessible et visible 22 km de cours d'eau. - Les objectifs du contrat de rivière étaient donc pertinents avec la nécessité de redonner un attrait paysager et récréatif aux cours d'eau urbains tout en permettant une réappropriation des cours d'eau aux acteurs locaux.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+ Points positifs : - La valorisation paysagère des cours d'eau est étroitement liée aux actions du sous-volet B2 : restauration et entretien de la végétation. - Une coordination étroite avec les actions de communication pour informer, valoriser des actions mises en œuvre. +/-points positifs/négatifs : - Des moyens financiers sur évalués sur l'ensemble du volet B3.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs : - Des restaurations hydromorphologiques d'envergure sur plus de 3 km de cours d'eau en lien avec le volet B2 qui participe à la valorisation paysagère et l'appropriation des cours d'eau par les acteurs locaux - Les travaux en lien avec la découverte du Gier et les actions de restauration, d'entretiens de la végétation de manière plus globale sont reconnus et appréciés par les acteurs. - Des informations et communication régulières sur l'avancement des travaux auprès des habitants.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B3
	+/- points positifs/négatifs : - Un taux de réalisation faible : 0% d'actions terminées et 25% des actions engagées - Pas de dépenses pour le volet B3.
Efficience Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	+ Points positifs : - Un travail de qualité et très satisfaisant souligné par la majorité des acteurs : forte implication des équipes techniques qui ont permis de mettre en œuvre une diversité d'actions. - Points négatifs : - Des problématiques foncières qui n'ont pas permis de réaliser toutes les actions programmées. - Un budget (volet B3) <u>sous-évalué mais compensé par les sommes non investies sur les autres volets.</u>
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - Des résultats durables sur les tronçons restaurés et renaturés. - La découverte du Gier à Saint-Chamond, <u>et les aménagements</u> à la Grand-Croix et à Rive-de-Gier favorables à la réappropriation des berges à la promenade. - Un sentiment d'une plus grande fréquentation des cours d'eau pour les activités de pêche sur <u>le</u> bassin ~~du~~ versant du Gier. - Points neutres : - Des actions encore à mener pour garantir et renforcer l'attractivité paysagère des milieux aquatiques du bassin versant du Gier.

Commentaire [RA6]: Je ne comprends pas, vu qu'aucun montant n'a été mobilisé pour B3 ?

I.F.11. Tableau évaluatif : volet B4 – Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B4 : Une gestion collective de la ressource en eau
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - La ressource en eau est essentiellement superficielle sur le bassin versant. Le chevelu hydrographique est constitué de nombreux affluents parallèles, rejoignant le Gier. Ils descendent du versant Jarez et du versant du Pilat. Ces conditions naturelles pénalisantes pour la vie aquatique sont renforcées par les prélèvements anthropiques pour l'alimentation en eau potable, l'industrie, l'agriculture et l'alimentation des canaux de dérivation. De plus, une problématique pour la satisfaction des besoins en eau des exploitants agricoles ~~se~~ existe depuis de nombreuses années sur la zone du Jarez pour le département Loire. Ces 30 dernières années, de nombreux projets ont émergé pour créer de nouvelles ressources mais n'ont jamais abouti. - Dans ce contexte, le programme d'actions proposait des actions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à savoir la préservation des fonctionnalités naturelles du milieu et la satisfaction des usages de l'eau. - Des actions qui participent à l'atteinte des objectifs du SDAGE (dispositions 1-01/2-06/2-07/7-01/7-03/7-05) puisque le bassin versant du Gier a été identifié comme un territoire en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE depuis 2009. Les enjeux se situent principalement sur les sous-bassins amont du Gier, avec un enjeu fort surtout pour le Jarez et le Pilat. Les enjeux pour les milieux aquatiques se concentrent donc sur les cours d'eau suivants : Langonand, Durèze, Bozançon, Combe d'Enfer, Mézerin, Couzon amont, Dorlay, Gier amont et Janon amont.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+ Points positifs : - La problématique de la ressource en eau est étudiée à travers le PGRE en cours de construction. Ce programme permet d'identifier les priorités d'actions pour rétablir une gestion équilibrée de la ressource en eau notamment en : - économisant l'eau pour tous les usages sur tout le territoire ; - mettant en œuvre les débits réservés ; - optimisant les pratiques culturales et les ouvrages de stockage ; - étudiant la possibilité de mobiliser une ressource non déficitaire pour les coteaux du Jarez ;

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B4 : Une gestion collective de la ressource en eau
	- améliorant les connaissances (Volumes agricoles prélevés, hydrologie des affluents...). - Points négatifs : - Un investissement qui apparaît plus tardif sur ce volet que sur d'autres volets car le taux d'actions réalisées <u>es</u> partiellement est plus important que le taux d'actions réalisées entièrement (71% d'actions en cours contre 28,5 % d'actions réalisées entièrement). +/-points positifs/négatifs : - Un manque de moyens humains pour faire avancer au même rythme ce volet que les autres volets du contrat de rivière. Un chargé de mission PGRE a été recruté en <u>2020-2018</u> au sein de SEM.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant	+ Points positifs : - Le sous-volet B4 a été réalisé grâce à la mise en place du PGRE pour le bassin versant du Gier, qui est en cours de construction. Le PGRE a ainsi permis un avancement important des actions du sous volet B4 car : - 33 réunions ont été organisées depuis 2018 dans le cadre du PGRE ; - 2 ouvrages ont été aménagés et une prise d'eau sur le Dorlay à la Terrasse sur Dorlay ; - 155 arboriculteurs du Jarez ont été contactés dans le cadre de l'enquête sur les besoins en eau pour irriguer réalisée par la chambre d'agriculture en 2019-2020. 32 arboriculteurs ont répondu favorablement et ont fait l'objet d'un entretien individuel, 37 ne sont pas intéressés par le projet de gestion de la ressource en eau ; - Un taux d'avancement satisfaisant car 100% des actions sont engagées et 75% des actions sont terminées. Ainsi, c'est le sous-volet B4 qui présente le meilleur taux d'engagement dans le volet B.
Efficience Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens	+ Points positifs : - Un niveau de connaissance qui a été renforcé avec la rédaction du PGRE. - Points négatifs : - Il n'y a pas eu d'accord sur les débits réservés et les débits planchers malgré les différents groupes de travail qui se sont tenus depuis 2018.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volets B4 : Une gestion collective de la ressource en eau
financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	- Le soutien d'étiage est permanent au niveau des barrages du bassin versant du Gier car le débit en sortie des barrages est toujours supérieur au débit réservé.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - Le PGRE a permis d'identifier les objectifs stratégiques sur le bassin versant et d'identifier les niveaux de priorité pour chacun d'entre eux à savoir : - La préservation en priorité de la ressource <u>e</u> en eau sur la Combe de l'Enfer, le Dorlay et les têtes de bassin versant du Janon, Gier et Couzon - L'amélioration de la gestion de la ressource en eau sur : le Langonand, la Dure~~e~~èze, le Bozançon, le G~~o~~<u>e</u>divert, le Mézerin et l'Onzion ; - Des échanges à poursuivre avec la profession agricole sur les solutions possibles pour concilier : préservation de la ressource et usages. - En lien avec les effets du changement climatiques qui s'intensifieront dans les prochaines décennies et leurs impacts sur l'alimentation en eau potable/les populations piscicoles, le volet sur la ressource <u>en</u> eau constitue un enjeu important sur le bassin versant du Gier. - Les actions à mettre en œuvre pour garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau seront portées dans le PGRE.

Commentaire [RA7]: Pourquoi négatif ?

I.F.12. Tableau évaluative volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
-----------------------	--

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+ Points positifs : - Le contrat de rivière prévoyait la préservation de la fonctionnalité et l'intérêt patrimonial des zones humides existantes ainsi que l'amélioration des connaissances sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides. Pour cela, les actions inscrites dans le contrat de rivière consistaient à : - actualiser les inventaires effectués sur la partie Ligérienne par le CREN et sur la partie Rhodanienne par le Conseil Départemental du Rhône ; - mettre en place un plan de gestion pour préserver le fonctionnement de certaines zones humides. - Les impacts de l'anthropisation étaient sources d'érosions et d'impacts relativement importants pour ces milieux. Aussi, la programmation prévue dans le contrat de rivière était pertinente pour le bassin versant.
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+ Points positifs : - Dans un souci de diffusion de la connaissance sur les zones humides remarquables, l'inventaire zones humides a été communiqué à l'ensemble des communes du bassin versant. - Une articulation étroite s'est mise en place entre les services du CREN, des conseils départementaux et les chargés de missions SEM/SyGR. - Une implication des chargés de missions SEM/SyGR dans les réunions liées à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme locaux.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant ?	+ Points positifs : - L'inventaire des zones humides précédant le contrat de rivière ~~étude~~ a été réalisé et une trentaine de documents de planification prenant en compte les cours d'eau, les axes de ruissellement et les zones humides ont été accompagnés sur 2015-2016. - Les inventaires ont permis d'identifier 899 hectares de zones humides sur le territoire du bassin versant. Cela représente 2 % de la superficie du bassin versant, pour 140 zones humides. - Le contrat de rivière a permis l'intégration des zones humides dans 12 PLU des communes du bassin versant

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
	(action B5-1) : Beauvallon, Chabanière, Dargoire, Échalas, Genilac, l'Horme, La Grand-Croix, La Valla-en-Gier, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Saint-Jean-Bonnefonds. Cela représente 58 zones humides, pour un peu plus de 220 hectares, soit 25 % des zones humides du bassin versant. Ces inventaires seront intégrés dans le futur PLUi de Saint-Etienne Métropole. - Plus de 4 hectares de zones humides ont été protégés sur 11 communes : La Grand-Croix, Cellieu, La Valla-en-Gier, Rive-de-Gier, Dargoire, Échalas, Genilac, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Étienne, l'Horme et Beauvallon. Cela a permis la protection de plus de 55 zones humides. - Un taux d'avancement plutôt positif car on note un taux d'engagement de 67% (1 action non engagée) et un taux d'actions terminée de 67 % également. Il s'agit du second meilleur taux d'engagement après le volet B4. +/-points positifs/négatifs : - Les zones humides ont été recensées à plusieurs reprises par des acteurs différents et aux méthodologies différentes. Par conséquent, le traitement des données était assez complexe car chaque zone humide n'a pas été classée selon les mêmes critères. Les mesures de la fonctionnalité hydraulique et du niveau de dégradation ne sont disponibles que pour une partie des zones humides de plus de 1000 m². - Les zones humides présentes sur le bassin versant du Gier ont été recensées à plusieurs reprises (mais non suivies régulièrement) par différents organismes : AERMC, CESAME, départements, DREAL, FRAPNA. SEM et le SyGR ont par ailleurs demandé à Natura Scop de regrouper ces données et de réaliser des inventaires supplémentaires, notamment côté Rhône sur les zones humides de moins de 1000 m² pour le SyGR.
Efficiences Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat	+ Points positifs : - Le contrat de rivière a permis d'améliorer la connaissance sur les zones humides (fonctionnalité, état de dégradation). Les actions B5-1 et B5-2 ont amené à la protection d'un peu plus de 4 ha de zones humides. Plus de 300 ha ont été identifiés comme dégradés et 400 ha partiellement dégradés, sur les 899 ha recensés - L'intérêt hydraulique est mesurable pour 0,81 % des zones humides, soit 7 hectares. Cela représente 29 zones humides. 59 % ont un intérêt hydraulique modéré et 41 % un intérêt faible. +/-points positifs/négatifs : - Pas de dépenses pour le volet B5 car le sous volet B5 correspond à de la diffusion, de l'inventaire, lui-même étant comptabilisé pour l'action B2-1.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet B2 : Entretien et restauration du lit et des berges
était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	- Points négatifs : - Aucune action de restauration n'a été engagée car ces actions n'étaient pas prévues dans le contrat de rivière (pour rappel les objectifs étaient d'affiner la connaissance et proposer un plan de gestion). - L'absence d'actions concrètes pour la restauration de zones <u>humides a</u> été regretté par certains acteurs.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - La compilation des données des différents inventaires sera poursuivie dans les différents documents de planification et intégrée dans le prochain PLUi. - La poursuite de la sensibilisation des communes sur l'intérêt de préservation/restauration des zones humides.

I.G. VOLET C : COMMUNICATION, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIÈRE

I.G.1. Objectifs fixés volet C1 : Mettre en place une gestion pérenne des cours d'eau

a Objectifs fixés volet C1 :

Afin de garantir la mise en place d'une gestion pérenne des cours d'eau, le contrat de rivière prévoyait d'impliquer et d'associer les acteurs et usagers de la ressource.

Le contrat de rivière indiquait que d'une manière générale, les acteurs du bassin versant du Gier n'accordaient pas une grande importance à leurs cours d'eau et milieux aquatiques (cf. volet B3). Le Gier a longtemps été considéré comme un égout et il est globalement peu visible et accessible. Les travaux inscrits dans les volets A et B devaient ainsi assurer une reconquête de la qualité du Gier et de ses affluents. Pour garantir l'implication des acteurs, il était prévu d'engager un programme global de sensibilisation et de communication à l'attention de l'ensemble des acteurs du territoire.

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- sensibiliser la population et les différents acteurs locaux sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques ;
- communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivières.

b Actions prévues dans le volet C1

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le contrat de rivière visait la parution de communications thématiques (qualité/quantité d'eau, risque d'inondation, restauration écologique, zones humides, ...).

Au-delà des actions de communication sensibilisation par thématique, il était également prévu de communiquer de manière transversale sur le contrat de rivière en s'appuyant sur divers outils : logo du contrat de rivière – diffusion du journal de la rivière – panneaux de signalement de cours d'eau, sites internet- animations scolaires.

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENTAL L 42		CONSEIL DEPARTEMENT AL 69		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		RESIDUEL	
	% moyen	€	%	€					% moyen	€
489 500 €	50%	244 750 €	8%	39 160 €	1%	4 480 €	20%	97 900 €	21%	103 210 €

c Bilan prévisionnel volet C1

d Bilan technique volet C1 :

Bilan technique Volet C1	
NB D'ACTION PREVUE	5
NB D'ACTION TERMINEE	4
NB D'ACTION ENGAGEE	1
NB D'ACTION NON ENGAGEE	0
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	80%
% ACTIONS ENGAGEES	100%

I.G.2. Objectifs fixés volet C2 : Assurer le bon déroulement du contrat de rivière**a Objectifs fixés volet C2 :**

La réalisation et mises en œuvre des nombreuses actions du contrat de rivière nécessitait une animation et une concertation importante avec les acteurs du territoire. Pour ce dernier sous-volet, le contrat de rivière prévoyait deux grands objectifs :

- Animer la procédure de contrat de rivière en engageant les opérations prévues en concertation avec les acteurs du contrat de rivières ;
- Suivre de manière précise la réalisation des opérations et leurs répercussions.

b Actions prévues dans le volet C2 :**Animation du contrat de rivière :**

Il était prévu, au-delà de la création du poste de conseiller eaux et industrie (Action A3-1), de maintenir le poste d'animateur du contrat de rivières (Action C2-1), ainsi que du poste de technicien de rivières (Action C2-2). Un autre poste de technicien de rivières était prévu (Action C2-3) afin d'absorber le volume de travaux envisagé pour l'entretien de la végétation, la lutte contre la renouée du Japon et la restauration du lit et des berges sur la partie Rhodanienne du bassin versant.

Une personne en charge de l'animation du volet agricole (lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires, gestion quantitative de la ressource, lutte contre les pollutions agricoles autres que par les « phyto ») pouvait être recruté en cours de contrat de rivières pour initier une dynamique dans l'engagement d'opérations en lien avec les partenaires agricoles, en fonction des échanges des premières années.

Concertation autour des actions du contrat de rivière :

Deux grandes actions étaient fléchées :

- maintenir un important niveau concertation entre l'ensemble des acteurs du contrat de rivières ;
- maintenir l'entente entre le Syndicat du Gier Rhodanien (SIGR), représentant les communes du Rhône et Saint-Etienne Métropole (Action C2-6), représentant les communes de la Loire, ~~sera~~ afin de porter les actions globales du contrat de rivière et assurer des échanges entre les élus de l'amont et l'aval.

Suivi du contrat de rivière :

Le suivi opérationnel, technique et financier, des actions inscrites au contrat de rivières, devait se baser sur la mise en place et la mise à jour d'un tableau de bord (Action C2-7).

Observatoire des milieux aquatiques :

Afin de mesurer l'impact sur les milieux aquatiques des actions menées dans le cadre du contrat de rivières, un observatoire de plusieurs thématiques devait être mis en place : sur la qualité des cours d'eau, la quantité d'eau, la faune et la flore aquatique et habitats aquatiques.

Bilan intermédiaire et final :

Un bilan technique et financier au bout de 4 ans, puis en fin de procédure étaient inscrits afin d'avoir un suivi précis de l'avancement du contrat de rivières Gier.

c Bilan prévisionnel volet C2

Coût estimatif global (€ HT)	AGENCE DE L'EAU RMC		CONSEIL DEPARTEMENT AL 42		REGION AUVERGNE RHONE-ALPES		MOL	
	% moyen	€	%	€			% moyen	€
1 135 800€	44%	502 400 €	3%	33 104 €	31%	350 320 €	22%	249 976 €

d Bilan technique volet C2

Bilan technique Volet C2	
NB D'ACTION PREVUE	17
NB D'ACTION TERMINEE	14
NB D'ACTION ENGAGEE	2
NB D'ACTION NON ENGAGEE	1
ABANDONNEE	0
% ACTIONS TERMINEES	82%
% ACTIONS ENGAGEES	94%

I.G.1. Bilan technique global volet C :

81 % des actions du volet C ont été réalisées, 14 % engagées et une seule action n'est pas engagée à la fin du contrat. Le taux d'engagement du volet C, est donc de 95 %. Le volet ayant le meilleur taux d'action terminé est ainsi le volet C (81%).

- La seule action qui n'a pas été engagée pour ce volet concerne la mise en place d'un observatoire de la ressource quantitative en eau.

I.G.2. Cout estimatif et réel – volet C :

Le volet C représentait 3 % du budget prévisionnel contre 5% réellement dépensé. Le volet C est revenu plus cher que prévu en 2013. Cependant, cela avait été anticipé lors de la reprogrammation de 2018. **C'est le sous-volet C2 qui représente le montant le plus important**, avec 2 219 721 € contre 190 056 € pour C1. Soit 92 % des montants mobilisés pour le volet C2 et 8 % pour C1. Cela semble cohérent puisque C2 concerne toutes les actions de maintien des postes du contrat de rivière et les études. Alors que C1 concerne plutôt l'animation et la sensibilisation, ce qui ne mobilise pas des montants très importants.

Cout prévisionnel € HT	% prévisionnel	Cout réel global	% réalisé
1 625 000€	3 %	2 409 777 €	5 %

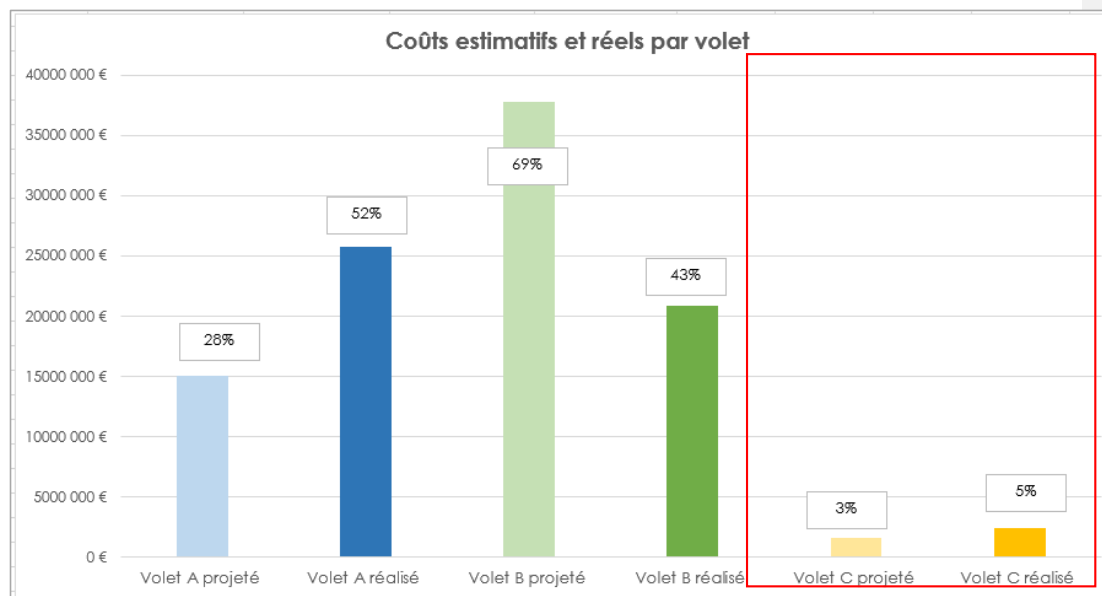


Figure 5 : Répartition prévisionnelle et réelle des financements – focus sur le volet C

I.G.3. Tableau évaluatif - volet C1 : Impliquer et associer les acteurs et les usagers de la ressource

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C1 : Implication et association des acteurs et usagers de la ressource
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+Points positifs : - La mise en œuvre des actions inscrites dans les volets B et C nécessitait d'informer, de communiquer et de sensibiliser les acteurs locaux du bassin versant. - Un plan de communication avait été réfléchi pour identifier les outils pertinents pour diffuser l'information (journal de la rivière, animations scolaires, panneaux signalétiques, guides,...)
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+Points positifs : - Entre 2013 et 2020, plusieurs moyens de communication ont été mobilisés au sein de SEM et du SyGR pour informer et sensibiliser les acteurs du bassin versant sur les enjeux et problématiques liés à l'eau et aux milieux aquatiques : le journal de la rivière (SEM), les sites internet (SEM et SyGR), le guide du propriétaire riverain (SEM), le guide des bonnes pratiques (SyGR), les animations scolaires (SEM/SyGR), des communications importantes sur les travaux d'envergure, des expositions, des panneaux signalétiques, des réunions d'informations. +/-points positifs/négatifs : - Pas de chargé de missions dédié sur le volet de communication au sein de SEM et SyGR.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le	+Points positifs : - Un très bon taux d'engagement du volet C1 (100%). - Des animations ont été proposées chaque année auprès de toutes les écoles du bassin versant sur différentes thématiques, notamment sur les rivières, les inondations ou la ressource en eau. Les animations ont touché en moyenne 20 classes par an, pour un peu

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C1 : Implication et association des acteurs et usagers de la ressource
bassin-versant	moins de 500 élèves, dont une cinquantaine du Rhône - De nombreux outils de communication mobilisés pour communiquer, informer et sensibiliser - Une communication très importante pour les travaux d'envergure. Pour le Gier à La Grand-Croix, différents éléments ont été mis en place pendant et après les travaux : une bâche expliquant quelles sont les contraintes qui pèsent sur le Gier et le cycle de l'eau, une lettre d'information a été distribuée aux habitants touchés par les travaux en septembre 2018, avant que ceux-ci ne débutent et des panneaux d'information ont été posés pendant le chantier. Des passages avec un drone ont même été réalisés afin de réaliser un film montrant l'évolution du chantier, appuyé par des times laps. +/-points positifs/négatifs : - La communication à l'échelle de SEM sur le contrat de rivière Gier et affluents semble un peu « noyée » dans les autres communications portées par la Métropole : pas de site internet spécifique au contrat de rivière Gier (cf. rapport de phase 3 sur le fonctionnement). - Le journal de la rivière a seulement été édité et diffusé 2 fois (2014 et 2018, action C1-2), touchant environ 96 000 foyers. - Des animations scolaires ralenties par la crise sanitaire. - Points négatifs : - Une communication trop dissociée entre SEM et SyGR qui ne facilite pas la compréhension sur le contrat de rivière (impact sur la compréhension des acteurs). - Plusieurs actions non engagées comme : la mise à jour du film contrat de rivière / la réalisation de tables d'orientation/ la rédaction d'articles sur la réduction de l'utilisation des phosphates/la tenue des journées d'information des particuliers/ la rédaction d'une plaquette d'information sur les économies d'eau. - Malgré les nombreux outils mobilisés pour communiquer et sensibiliser autour des problématiques du bassin versant, les acteurs ont le sentiment que la sensibilisation et la connaissance du grand public est insuffisante (peu d'habitants connaissent les problématiques du bassin versant et la démarche contrat de rivière). - Une parution du journal de la rivière insuffisante (2 exemplaires en 7 ans).

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C1 : Implication et association des acteurs et usagers de la ressource
	- Un volet qui paraît minimisé par rapport à d'autres sujets et problématiques du territoire (économie, aménagement du territoire) (avis des partenaires interrogés). - Des établissements non domestiques en manque d'informations.
Efficiences Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	+Points positifs : - Des moyens de communication jugés pertinents pour communiquer auprès du grand public - Des animations scolaires très appréciées et jugées utiles par l'ensemble des acteurs interrogés (élus, partenaires, enseignants) -Points négatifs : - Un manque de communication global : pour les élus du bassin versant, il y a encore des efforts importants à faire en matière de communication, notamment auprès des particuliers et du grand public. - Un manque de temps et de moyens humains dédié au volet communication (avis des acteurs interrogés) (sentiment que le grand public n'est pas suffisamment informé et sensibilisés sur les questions liées à la ressource en eau et aux milieux aquatiques).
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+Points positifs : - Des acteurs en demande de plus d'informations et de communication sur les problématiques et actions mises en œuvre sur le bassin versant (cf. questionnaires écoles/établissements non domestiques, entretiens avec les acteurs). - Des communes qui souhaiteraient être davantage aidées dans la diffusion d'informations auprès des habitants. = Points neutres - Un besoin unanime de renforcer la communication, l'acculturation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux du bassin versant notamment par une communication globale à l'échelle du bassin versant.

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C1 : Implication et association des acteurs et usagers de la ressource
	- La nécessité de mettre en adéquation ambition du programme d'actions et moyens humains. - Une demande a été exprimée par l'ensemble des acteurs du bassin versant de renforcer la communication et la sensibilisation : bâtir un plan stratégique de communication global à l'échelle du bassin versant.

I.G.4. Tableau évaluatif – volet C2 : Assurer le bon déroulement du contrat de rivière

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C2 : communication, animation et suivi du contrat de rivière
Pertinence Objectifs/Enjeux La stratégie développée apparaissait-elle cohérente avec les enjeux identifiés ? Les objectifs étaient-ils pertinents par rapport à la situation initiale et étaient-ils cohérents entre eux ?	+Points positifs : - Il s'agissait de maintenir les postes nécessaires à l'animation et à la mise en œuvre du contrat de rivière et de mettre en place un observatoire pour vérifier la bonne exécution du contrat de rivière et ses répercussions sur les diverses composantes de l'eau. - Au démarrage les moyens humains étaient les suivants : - 2013 : 3 ETP + autres agents transversaux - 2014 : 0,5 ETP
Cohérence Objectifs/Moyens Les moyens mobilisés étaient-ils cohérents avec les objectifs retenus ?	+Points positifs : - Les moyens alloués au sous-volet C2 ont grandement évolué et se sont structurés tout au long du contrat. En effet, les équipes travaillant sur le contrat de rivière ont été renforcées, en particulier pour le SyGR. En 2013, le SyGR n'avait pas d'ETP (équivalent temps plein) dédié. Un poste à mi-temps de chargé de missions (CDM) est créé en janvier 2014. En 2015, ce poste devient un temps plein (1 ETP), avec un changement de chargé de missions entre la mi-août et début septembre. En 2017, il est décidé de prendre un renfort ponctuellement sur la partie technique (technicien de rivière, mais il n'y a pas encore de « stratégie » de constitution d'une équipe. Le technicien rivière commence donc avec un CDD sur 6 mois, puis un contrat d'apprentissage qui débute en septembre 2017. En 2018, un renfort sur la partie administrative est décidé, avec le recrutement d'une « gestionnaire administrative et finances » (1 ETP) en janvier 2018. Ce poste a changé

Commentaire [RA8] : Distinguer SEM/SyGR ou faire le total, là on dirait qu'on a perdu 2,5 ETP en 1 an

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C2 : communication, animation et suivi du contrat de rivière
	régulièrement, à l'été 2018 (poste vacant en juillet-août) puis en 2019 (vacant entre juin et octobre). L'équipe du SyGR a finalement été renforcée en avril 2021, avec l'arrivée d'un chargé de missions « prévention des inondations », portant ainsi l'effectif à 4 ETP : 2 CDM, 1 TR et 1 administratif. - Côté SEM, le chargé de mission et le technicien de rivière ont été renforcés par l'embauche d'un chargé de mission PGRE en 2018 (action B4-4 ajoutée en 2018). Cela explique l'importante réévaluation en 2018 des montants alloués aux différents postes. - Des instances se sont mises en place pour garantir l'avancement des actions et l'information des élus/partenaires : - Groupes de travail pour travailler sur des thématiques spécifiques - Conférences de l'entente (3 élus SEM et 3 élus SyGR) pour la prévision des travaux sur l'année ; - Comités de rivière pour suivre / valider ; - COPIL PAPI + COPIL PGRE. - L'entente a permis d'assurer la gestion globale entre les deux structures : lancement des appels d'offres et choix des maîtres d'œuvre, lancement suivi des travaux, coordination, suivi des actions mises en œuvre. +/-points positifs/négatifs : - Des moyens humains sous-estimés au démarrage du contrat mais qui ont été renforcés au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat de rivière.
Efficacité Atteinte des objectifs Quels résultats obtenus en termes de réalisations ? Quels effets visibles sur le bassin-versant	+Points positifs : - Un très bon taux d'engagement pour le volet C2 : 94% et 82 % des actions sont terminées. - Les équipes rivières ont réalisé plus d'une centaine d'interventions par an sur 2018 et 2019. - 23 instances de concertation ont été organisées entre 2013 et 2020. - Une bonne fréquence dans les réunions programmées par l'entente. L'entente SEM-SyGR a réalisé une réunion par an, soit 8 réunions permettant de prévoir les travaux de l'année. - Le tableau de bord de suivis des actions/financements a été mis à jour régulièrement par SEM et

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C2 : communication, animation et suivi du contrat de rivière
	par le SyGR et partagé entre les deux institutions. Ces différentes actions, en particulier celles portant sur la concertation, ont permis de suivre l'avancement des actions et de les réorienter au besoin, et cela a en particulier été le cas lors du bilan intermédiaire de 2017. - L'action C2-8, qui concerne la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau, cela a bien été suivi chaque année. Cet observatoire a permis la réalisation de 63 campagnes de mesures entre 2015 et 2020, 30 suivis sur les macropolluants, 24 sur les produits phytosanitaires, 3 sur les micropolluants et 6 sur la biologie. Des suivis faune et flore (action C2-10) ont également été réalisés tout au long du contrat - Points négatifs : - Une gouvernance difficile à appréhender pour les partenaires (nombre d'instances, fonctionnement, multiplicité des acteurs et rôles des 2 structures) : cf. phase 3 fonctionnement de la procédure.
Efficiences Résultats/Moyens Est-ce que le contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Le budget du contrat était-il adapté à ces objectifs de réalisation ?	+Points positifs : - Une gestion du personnel et du fonctionnement administratif qui s'est renforcée entre 2013 et 2020 notamment avec le renforcement des équipes de SEM et du SyGR. - Une gestion financière rigoureuse avec un bilan à mi-parcours pour recadrer les différents volets dont le volet C. -Points négatifs : - Sentiment d'une mise en œuvre ralentie des actions (notamment à l'aval du bassin versant) du fait d'une structuration de l'équipe récente (0,5 ETP en 2014) et des projets à co-porter avec les EPCI du SyGR.
Impact Effet et durabilité Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le long terme ?	+ Points positifs : - Un territoire d'intervention et des compétences qui sont perçus comme cohérents et indispensables pour assurer la préservation et la valorisation des milieux aquatiques. - Une dynamique en train de s'instaurer en termes de moyens humains sur la partie aval en lien avec le renforcement du SyGR (équipe structurée récemment).

Critères d'évaluation	Évaluation – Volet C2 : communication, animation et suivi du contrat de rivière
	- Un besoin unanime de poursuivre l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre d'une prochaine démarche sur le bassin versant. = Points neutres : - La nécessité de mettre en adéquation ambition du programme d'actions et moyens humains.